



CREME BOROLAN

complément indispensable de la Poudre Suisse pour la Beauté et la Santé de la peau

La crème Borolan efface les « marques de l'âge » du visage et des mains

Dans toutes les Pharmacies et Drogueries

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

MESSAGES DU CONSEIL FEDERAL

TRAITEMENT DU PERSONNEL FEDERAL

Le Conseil fédéral a publié son message à l'Assemblée fédérale concernant l'augmentation des traitements et salaires du personnel de la Confédération.

Le message constate qu'il ne s'agit pas d'une véritable réforme des traitements, mais uniquement d'une adaptation des taux qui n'affecte en rien le système de rémunération dans son principe.

Le message déclare notamment: « Bien que le régime du blé de 1932 ait facilité le ravitaillement du pays en blé durant la guerre, les circonstances ont fait apparaître diverses lacunes qu'il convient de combler, compte tenu des leçons de l'expérience. »

REVISION DU REGIME DU BLE INDIGENE

Le message du Conseil fédéral relatif à la révision du régime du blé indigène relève que l'article 23 de la Constitution fédérale est abrogé et remplacé par l'article 23 bis.

Le présent arrêté sera soumis au vote du peuple et des cantons. Le message déclare notamment: « Bien que le régime du blé de 1932 ait facilité le ravitaillement du pays en blé durant la guerre, les circonstances ont fait apparaître diverses lacunes qu'il convient de combler, compte tenu des leçons de l'expérience. »

Le présent arrêté sera soumis au vote du peuple et des cantons. Le message déclare notamment: « Bien que le régime du blé de 1932 ait facilité le ravitaillement du pays en blé durant la guerre, les circonstances ont fait apparaître diverses lacunes qu'il convient de combler, compte tenu des leçons de l'expérience. »

Deux nouvelles initiatives

Pour limiter les dépenses militaires

Des représentants des milieux qui s'étaient prononcés pour l'initiative Chevallier, ainsi que des représentants de différents organismes pacifistes et associations pacifistes religieuses, ont examiné la question d'une nouvelle initiative.

Le comité d'initiative a l'intention de lancer les listes de signatures au début de mars.

Pour la simplification des documents douaniers pour automobiles

A l'occasion de la réunion à Genève du groupe de travail des experts douaniers de la commission économique pour l'Europe, l'Alliance internationale du tourisme a réuni, à Genève, les représentants de la presse internationale pour une séance d'information sur ces travaux.

Un document a encore été soumis à la presse, dans lequel M. Krapf, professeur à l'Université de Berne et vice-directeur de la Fédération suisse du tourisme, fait le point de la situation dans le domaine du tourisme.

Un document a encore été soumis à la presse, dans lequel M. Krapf, professeur à l'Université de Berne et vice-directeur de la Fédération suisse du tourisme, fait le point de la situation dans le domaine du tourisme.

Pour la collaboration européenne

Acier et charbon, c'est bien

La Conférence internationale pour la création d'une communauté européenne de culture s'est réunie à Bruxelles.

La résolution adoptée par les participants (membres des six pays de la CECA, Anglais - et Suisses), rend hommage à l'action de l'UNESCO et de l'Assemblée de Strasbourg.

Pour la collaboration européenne

Acier et charbon, c'est bien Universités et instituts, c'est mieux

La Conférence internationale pour la création d'une communauté européenne de culture s'est réunie à Bruxelles.

La résolution adoptée par les participants (membres des six pays de la CECA, Anglais - et Suisses), rend hommage à l'action de l'UNESCO et de l'Assemblée de Strasbourg.

Les pressions sur la presse

L'énorme influence que possède la presse sur l'opinion publique expose souvent à de nombreuses difficultés de la part de certains gouvernements qui désirent diminuer sa puissance ou la réduire à l'impuissance.

qui fait ses premiers pas dans cette voie. L'étude relève que divers pays ne possèdent pas de législation sur la presse, ainsi les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique et la Suisse.

qui permettra le mieux d'assurer la sauvegarde de la liberté de la presse. Cette liberté est la pierre angulaire de toutes les libertés. Elle est la meilleure garantie du citoyen contre l'arbitraire.

QUESTIONS ET REPONSES

SEJOUR EN SUISSE D'HOMMES D'ETAT ETRANGERS

A une question écrite du conseiller national Huber du 29 septembre 1955, le Conseil fédéral répond:

Comme pays situé au centre de l'Europe et siège d'organisations internationales, la Suisse se voit fréquemment appelée à recevoir sur son territoire des personnalités politiques étrangères venant soit en visite officielle soit comme délégués auprès de ces organisations.

contre un autre Etat. Elle tendait au règlement d'une question importante à laquelle non seulement le gouvernement mais aussi le parlement et le peuple du pays en cause étaient vivement intéressés.

Rien de plus délicieux et plus nourrissant qu'une tasse de chocolat chaud

Advertisement for Groppi chocolate. Text: 'Chocolat en Poudre "/>

Rien de plus délicieux et plus nourrissant qu'une tasse de chocolat chaud

Advertisement for Groppi chocolate. Text: 'Chocolat en Poudre "/>

La Chaux-de-Fonds a retrouvé en 1955 ses 37.000 habitants de 1.900

On a souvent parlé de la laideur de cette ville américaine, dépourvue de verdure, dont les maisons-casernes finissent à perte de vue, toutes les rues se coupant à angle droit.

à l'extension que la cité a prise depuis 1948; mais on sait bien que nul n'est prophète en son pays.

Depuis une dizaine d'années qu'elle retravaille à plein rendement (et qui dira ce qu'il faut qu'on travaille, dans une ville où il est plus dur de MAINTENIR qu'ailleurs de PROSPERER?), voilà qu'elle a remboursé vingt à vingt-cinq millions de dettes, fait pour cinquante millions de grands travaux, 2500 logements, un technicum neuf, un centre scolaire, une piscine avec patinoire artificielle qui sont des modèles du genre, un home d'enfants battant neuf, des logements pour vieillards, des trolleybus, un aérodrôme, dépensé près de cinq millions pour rechercher des sources d'eau potable, des salles de spectacle ou de sociétés, et enfin, journaux luxueux, une Salle de Musique qui passe pour être l'une des quelques meilleures de Suisse.

Entreprises industrielles et artisanales dans les régions de montagne

Il vient de paraître, comme supplément de « La Vie économique » une étude sur « L'aide à la population alpine par l'établissement d'industries, étudiée à la lumière des exemples de St-Nicolas et Vallées (Valais). L'étude est présentée sur mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail par le professeur K. Krapf et M. Beat R. Kunz, tous deux experts en matière économique. Ce problème avait déjà fait l'objet de très nombreuses discussions et des publications de tout genre se

principes attachées à en dégager les principes fondamentaux. Mais il manquait jusqu'à présent une monographie qui, fondée sur l'observation de cas concrets, permit de dégager les possibilités et les obstacles, les avantages et les inconvénients, les conditions et les limites, en un mot tous les multiples aspects d'une pareille entreprise. L'exposé qui vient de paraître comble cette lacune, car il se fonde, non seulement sur des considérations théoriques, mais en même temps sur l'exemple de deux exploitations.

Le rapport traite ensuite des considérations finales. Il déclare entre autres choses: Considéré du point de vue de l'économie de l'entreprise, l'établissement en montagne d'industries doit la nature et l'ampleur dépendent aux conditions locales est une opération qui peut donner de bons résultats. En règle générale, les succursales qui s'appuient sur des entreprises solides auront plus de chances de succès que des établissements entièrement nouveaux. Cependant les branches économiques qui se prêtent à ce genre d'opération ne sont guère nombreuses, et moins encore, les entreprises, qui, au sein de ces branches, se prêtent à la décentralisation. Pour éviter un échec, on examinera toute proposition d'établissement industriel dans les régions de montagne d'une manière aussi peu bureaucratique que possible mais néanmoins de façon très approfondie, avec le concours de personnes très qualifiées.

La Chaux-de-Fonds a retrouvé en 1955 ses 37.000 habitants de 1.900

On a souvent parlé de la laideur de cette ville américaine, dépourvue de verdure, dont les maisons-casernes finissent à perte de vue, toutes les rues se coupant à angle droit.

à l'extension que la cité a prise depuis 1948; mais on sait bien que nul n'est prophète en son pays.

Depuis une dizaine d'années qu'elle retravaille à plein rendement (et qui dira ce qu'il faut qu'on travaille, dans une ville où il est plus dur de MAINTENIR qu'ailleurs de PROSPERER?), voilà qu'elle a remboursé vingt à vingt-cinq millions de dettes, fait pour cinquante millions de grands travaux, 2500 logements, un technicum neuf, un centre scolaire, une piscine avec patinoire artificielle qui sont des modèles du genre, un home d'enfants battant neuf, des logements pour vieillards, des trolleybus, un aérodrôme, dépensé près de cinq millions pour rechercher des sources d'eau potable, des salles de spectacle ou de sociétés, et enfin, journaux luxueux, une Salle de Musique qui passe pour être l'une des quelques meilleures de Suisse.

Entreprises industrielles et artisanales dans les régions de montagne

Il vient de paraître, comme supplément de « La Vie économique » une étude sur « L'aide à la population alpine par l'établissement d'industries, étudiée à la lumière des exemples de St-Nicolas et Vallées (Valais). L'étude est présentée sur mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail par le professeur K. Krapf et M. Beat R. Kunz, tous deux experts en matière économique. Ce problème avait déjà fait l'objet de très nombreuses discussions et des publications de tout genre se

principes attachées à en dégager les principes fondamentaux. Mais il manquait jusqu'à présent une monographie qui, fondée sur l'observation de cas concrets, permit de dégager les possibilités et les obstacles, les avantages et les inconvénients, les conditions et les limites, en un mot tous les multiples aspects d'une pareille entreprise. L'exposé qui vient de paraître comble cette lacune, car il se fonde, non seulement sur des considérations théoriques, mais en même temps sur l'exemple de deux exploitations.

Le rapport traite ensuite des considérations finales. Il déclare entre autres choses: Considéré du point de vue de l'économie de l'entreprise, l'établissement en montagne d'industries doit la nature et l'ampleur dépendent aux conditions locales est une opération qui peut donner de bons résultats. En règle générale, les succursales qui s'appuient sur des entreprises solides auront plus de chances de succès que des établissements entièrement nouveaux. Cependant les branches économiques qui se prêtent à ce genre d'opération ne sont guère nombreuses, et moins encore, les entreprises, qui, au sein de ces branches, se prêtent à la décentralisation. Pour éviter un échec, on examinera toute proposition d'établissement industriel dans les régions de montagne d'une manière aussi peu bureaucratique que possible mais néanmoins de façon très approfondie, avec le concours de personnes très qualifiées.

La Chaux-de-Fonds a retrouvé en 1955 ses 37.000 habitants de 1.900

On a souvent parlé de la laideur de cette ville américaine, dépourvue de verdure, dont les maisons-casernes finissent à perte de vue, toutes les rues se coupant à angle droit.

à l'extension que la cité a prise depuis 1948; mais on sait bien que nul n'est prophète en son pays.

Depuis une dizaine d'années qu'elle retravaille à plein rendement (et qui dira ce qu'il faut qu'on travaille, dans une ville où il est plus dur de MAINTENIR qu'ailleurs de PROSPERER?), voilà qu'elle a remboursé vingt à vingt-cinq millions de dettes, fait pour cinquante millions de grands travaux, 2500 logements, un technicum neuf, un centre scolaire, une piscine avec patinoire artificielle qui sont des modèles du genre, un home d'enfants battant neuf, des logements pour vieillards, des trolleybus, un aérodrôme, dépensé près de cinq millions pour rechercher des sources d'eau potable, des salles de spectacle ou de sociétés, et enfin, journaux luxueux, une Salle de Musique qui passe pour être l'une des quelques meilleures de Suisse.

Entreprises industrielles et artisanales dans les régions de montagne

Il vient de paraître, comme supplément de « La Vie économique » une étude sur « L'aide à la population alpine par l'établissement d'industries, étudiée à la lumière des exemples de St-Nicolas et Vallées (Valais). L'étude est présentée sur mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail par le professeur K. Krapf et M. Beat R. Kunz, tous deux experts en matière économique. Ce problème avait déjà fait l'objet de très nombreuses discussions et des publications de tout genre se

principes attachées à en dégager les principes fondamentaux. Mais il manquait jusqu'à présent une monographie qui, fondée sur l'observation de cas concrets, permit de dégager les possibilités et les obstacles, les avantages et les inconvénients, les conditions et les limites, en un mot tous les multiples aspects d'une pareille entreprise. L'exposé qui vient de paraître comble cette lacune, car il se fonde, non seulement sur des considérations théoriques, mais en même temps sur l'exemple de deux exploitations.

Le rapport traite ensuite des considérations finales. Il déclare entre autres choses: Considéré du point de vue de l'économie de l'entreprise, l'établissement en montagne d'industries doit la nature et l'ampleur dépendent aux conditions locales est une opération qui peut donner de bons résultats. En règle générale, les succursales qui s'appuient sur des entreprises solides auront plus de chances de succès que des établissements entièrement nouveaux. Cependant les branches économiques qui se prêtent à ce genre d'opération ne sont guère nombreuses, et moins encore, les entreprises, qui, au sein de ces branches, se prêtent à la décentralisation. Pour éviter un échec, on examinera toute proposition d'établissement industriel dans les régions de montagne d'une manière aussi peu bureaucratique que possible mais néanmoins de façon très approfondie, avec le concours de personnes très qualifiées.

La Chaux-de-Fonds a retrouvé en 1955 ses 37.000 habitants de 1.900

On a souvent parlé de la laideur de cette ville américaine, dépourvue de verdure, dont les maisons-casernes finissent à perte de vue, toutes les rues se coupant à angle droit.

à l'extension que la cité a prise depuis 1948; mais on sait bien que nul n'est prophète en son pays.

Depuis une dizaine d'années qu'elle retravaille à plein rendement (et qui dira ce qu'il faut qu'on travaille, dans une ville où il est plus dur de MAINTENIR qu'ailleurs de PROSPERER?), voilà qu'elle a remboursé vingt à vingt-cinq millions de dettes, fait pour cinquante millions de grands travaux, 2500 logements, un technicum neuf, un centre scolaire, une piscine avec patinoire artificielle qui sont des modèles du genre, un home d'enfants battant neuf, des logements pour vieillards, des trolleybus, un aérodrôme, dépensé près de cinq millions pour rechercher des sources d'eau potable, des salles de spectacle ou de sociétés, et enfin, journaux luxueux, une Salle de Musique qui passe pour être l'une des quelques meilleures de Suisse.

Entreprises industrielles et artisanales dans les régions de montagne

Il vient de paraître, comme supplément de « La Vie économique » une étude sur « L'aide à la population alpine par l'établissement d'industries, étudiée à la lumière des exemples de St-Nicolas et Vallées (Valais). L'étude est présentée sur mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail par le professeur K. Krapf et M. Beat R. Kunz, tous deux experts en matière économique. Ce problème avait déjà fait l'objet de très nombreuses discussions et des publications de tout genre se

principes attachées à en dégager les principes fondamentaux. Mais il manquait jusqu'à présent une monographie qui, fondée sur l'observation de cas concrets, permit de dégager les possibilités et les obstacles, les avantages et les inconvénients, les conditions et les limites, en un mot tous les multiples aspects d'une pareille entreprise. L'exposé qui vient de paraître comble cette lacune, car il se fonde, non seulement sur des considérations théoriques, mais en même temps sur l'exemple de deux exploitations.

Le rapport traite ensuite des considérations finales. Il déclare entre autres choses: Considéré du point de vue de l'économie de l'entreprise, l'établissement en montagne d'industries doit la nature et l'ampleur dépendent aux conditions locales est une opération qui peut donner de bons résultats. En règle générale, les succursales qui s'appuient sur des entreprises solides auront plus de chances de succès que des établissements entièrement nouveaux. Cependant les branches économiques qui se prêtent à ce genre d'opération ne sont guère nombreuses, et moins encore, les entreprises, qui, au sein de ces branches, se prêtent à la décentralisation. Pour éviter un échec, on examinera toute proposition d'établissement industriel dans les régions de montagne d'une manière aussi peu bureaucratique que possible mais néanmoins de façon très approfondie, avec le concours de personnes très qualifiées.

La Chaux-de-Fonds a retrouvé en 1955 ses 37.000 habitants de 1.900

On a souvent parlé de la laideur de cette ville américaine, dépourvue de verdure, dont les maisons-casernes finissent à perte de vue, toutes les rues se coupant à angle droit.

à l'extension que la cité a prise depuis 1948; mais on sait bien que nul n'est prophète en son pays.

Depuis une dizaine d'années qu'elle retravaille à plein rendement (et qui dira ce qu'il faut qu'on travaille, dans une ville où il est plus dur de MAINTENIR qu'ailleurs de PROSPERER?), voilà qu'elle a remboursé vingt à vingt-cinq millions de dettes, fait pour cinquante millions de grands travaux, 2500 logements, un technicum neuf, un centre scolaire, une piscine avec patinoire artificielle qui sont des modèles du genre, un home d'enfants battant neuf, des logements pour vieillards, des trolleybus, un aérodrôme, dépensé près de cinq millions pour rechercher des sources d'eau potable, des salles de spectacle ou de sociétés, et enfin, journaux luxueux, une Salle de Musique qui passe pour être l'une des quelques meilleures de Suisse.

AU PALAIS FEDERAL

DENONCIATION D'UN EMPRUNT FEDERAL. Le Conseil fédéral a décidé de dénoncer au remboursement le 1er mai 1956, l'emprunt 3 1/2% de la Confédération suisse de 1944 mai, de 335 millions de francs. Le Conseil fédéral se prononcera ultérieurement sur la question de la conversion totale ou partielle de l'emprunt.

POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT ADMINISTRATIF A BERNE

Dans un message qu'il adresse à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral sollicite l'octroi d'un crédit de 5,3 millions de francs pour la construction d'un bâtiment administratif à la Eschmattstrasse à Berne. En mars, l'Assemblée fédérale avait déjà ouvert un crédit d'ouvrage de 680.000 francs pour la construction d'une annexe au bâtiment du bureau fédéral des poids et mesures, à Berne. Le fait que les deux pour divers bureaux occupés par des administrations fédérales vont être prochainement réalisés et que le bureau fédéral de la propriété intellectuelle aura besoin de plus de place pour accomplir les tâches supplémentaires que lui impose la nouvelle loi sur les brevets d'invention, oblige à renoncer à construire l'annexe prévue pour le bureau des poids et mesures, pour bâtir, sur le même terrain, un immeuble plus grand pouvant servir à diverses administrations. Le haut bâtiment du bureau des poids et mesures, hormis quelques adaptations ne sera pas transformé et déterminera ainsi largement l'emploi du reste du terrain. Le bureau de la propriété intellectuelle qui occupe actuellement des locaux à cinq endroits différents pourra trouver place dans le nouveau bâtiment, où seront hébergés également le bureau des poids et mesures et la Bibliothèque nationale, laquelle souffre d'un manque particulièrement grand de bureaux et d'entrepôts pour livres.

LA SUISSE ET LE MONDE

DEPART DU CONSEILLER NATIONAL ZELWEGER POUR LA LIBYE. M. Edouard Zellweger, ancien ministre de Suisse en Yougoslavie, avocat à Zurich, qui, lors des dernières élections au Conseil national, avait été élu député socialiste, vient de remettre sa démission de conseiller national à la direction de l'intérieur du canton de Zurich. Le premier ministre de Libye l'a nommé conseiller pour les questions constitutionnelles et de droit des peuples. Le contrat qu'il a conclu avec la Libye porte sur une durée de deux ans. C'est M. Rudolf Welter, secrétaire central de la Société suisse des commerçants, en tant que premier des « viennent ensuite » sur la liste socialiste, qui succède à M. Zellweger au Conseil national. M. Welter est né en 1911 et domicilié à Zurich.

LA SUISSE ET SES VOISINS

UNE DELEGATION DE LA PROTECTION AERIENNE ALLEMANDE EN SUISSE. M. Lotz, président de l'association allemande de la protection aérienne et M. von Dreising, conseiller ministériel au département de l'intérieur de la république fédérale allemande ont rendu visite à M. Feldmann, président de la Confédération. Ils ont fait un exposé sur « la protection aérienne en Allemagne » devant les représentants de tous les milieux intéressés à la protection des civils en Suisse. Les deux orateurs ont été salués par M. von Steiger, ancien conseiller fédéral, président de la Ligue suisse pour la protection des civils. Le chef du département militaire fédéral, n'a pas pu assister à cette conférence en raison de l'exercice de défense nationale, mais on notait la présence de M. Kobelt, son prédécesseur, ainsi que celle de M. Holzappel, ministre d'Allemagne en Suisse. Les conférenciers ont relevé que la situation est encore compliquée en Allemagne. Après la fin de la guerre, les alliés sont intervenus contre les anciens membres de l'organisation nazie de protection aérienne et ont ordonné la destruction des abris. L'Allemagne est assaillie de paix et personne ne veut plus entendre le mugissement des sirènes. Il faut en particulier gagner les femmes à l'idée de la protection civile. Il y a six mois seulement, qu'on a décrété de nouveau en Allemagne des dispositions légales sur la protection des civils. La loi a été élaborée et le Bundestag s'en occupera en mai. Cette loi prévoit notamment l'évacuation de la population des grands centres. De grands abris ne devront plus être construits dans les villes. On envisage aussi l'organisation d'un service de protection civile comprenant 260.000 personnes des deux sexes. Ce service devra être mis sur pied d'ici trois ans.

ARMEE

RESULTAT DE L'ENQUETE SUR L'ACCIDENT DE TIR AU LANCE-MINES DU 25 AOUT 1954 A BIÈRE. Le département militaire fédéral communique : Le 25 août 1954, Bière fut le théâtre d'un grave accident de tir au lance-mines. Désirant en éclaircir les causes, le département militaire fédéral ordonna une enquête de la justice militaire, qui fut complétée par des expertises techniques, tant militaires que techniques. Pour prévenir d'autres accidents, le tir d'obus de guerre de lance-mines de 8,1 cm et de 12 cm fut en outre interdit jusqu'à nouvel ordre.

LE RAPPORT RELATIF AU JUGE D'INSTRUCTION

Le rapport relatif au juge d'instruction a été communiqué par le département militaire fédéral. Le rapport du juge d'instruction relève expressément qu'aucune faute punissable ne peut être reprochée à quiconque. Par conséquent, aucune suite ne fut donnée à l'enquête.

AVIATION

LA K.L.M. EN SUISSE. La direction des lignes aériennes royales néerlandaises K.L.M. a désigné comme nouveau représentant de cette compagnie pour la Suisse M. E.C. Heyning, ingénieur diplômé qui succède à M. C.E. Kaufmann, lequel prend sa retraite. Une réception a été organisée à cette occasion. Les autorités genevoises étaient représentées par les conseillers d'Etat Dupont, chef du département du commerce et de l'industrie, et Treina, ancien chef de ce département. M. Flugli van Aspermont, consul général de Hollande, était au nombre des personnes présentes.

TOURISME

VACANCES SCOLAIRES ET TRAFIC TOURISTIQUE. Un mouvement s'est dessiné, en Suisse, ces dernières années, pour tenter de décharger la haute saison sur l'avant ou l'arrière-saison. Les organismes touristiques ont pensé pouvoir résoudre ce problème en échelonnant et prolongeant les vacances d'été. Les villes de Zurich, Bâle et Berne ont libéré les élèves à une semaine d'intervalle, mais ces mesures n'ont pas produit, en haute saison, c'est-à-dire du 20 juillet au 10 août, les résultats désirés. Il faudrait prolonger les trop courtes vacances d'été, mais on se heurte à l'opposition des autorités scolaires, qui prétendent qu'une juste répartition des vacances, chaque saison, profite davantage à la santé et aux études des enfants.

Dans nos Cantons

BALE

LE BUDGET DU CANTON DE BALE-VILLE. Le projet de budget présenté par le gouvernement pour 1956 accuse aux recettes un montant de 173.272.327 francs et aux dépenses une somme de 169.621.008 francs, soit un excédent de recettes de 3.651.319 francs en chiffres ronds. La commission des comptes du Grand conseil présente à ce propos une série de propositions de modification, qui procureraient un surplus de recettes de 90.500 francs et une diminution des dépenses de 457.800 francs. Les réductions proposées affectent principalement le département des travaux publics (165.500 francs) et le département de l'instruction publique (48.600 francs). Certaines augmentations de positions du budget à la suite d'arrêts du conseil d'Etat provoqueraient une augmentation de dépenses de 22 millions 300 francs, de telle sorte qu'on prévoit une plus-value de recettes de 527.000 francs, portant celles-ci finalement à 4.177.319 francs. Comme un délai de 10 jours seulement est accordé à la commission des comptes pour l'examen du projet de budget, celle-ci se réserve de formuler oralement d'autres modifications lors du plenum du Grand conseil.

LA SITUATION MILITAIRE DE LA SUISSE

L'Association pour l'instruction civique de Bale-Ville a organisé une réunion publique au cours de laquelle le colonel-divisionnaire Ernest Uhlmann, commandant de la 8ème division, a exposé les résultats des récentes recherches qu'il a faites dans le domaine de la situation politico-militaire de la Suisse. Il a rappelé tout d'abord la situation extrêmement tendue qui existe en ce début d'année, sur le plan international, et particulièrement au Proche-Orient. Pour la Suisse, il ne reste, en conséquence, qu'à maintenir sa neutralité, si elle veut se protéger elle-même, avant tout, sur le plan militaire. La défense du pays doit se faire aux frontières et sur le Plateau, et le Réduit ne doit servir qu'en cas de besoin. Notre armée doit en conséquence être prête. Et la réduction de la période d'instruction, la diminution du budget militaire et une nouvelle initiative Chevallier ne pourraient que l'affaiblir. La Suisse doit organiser sa défense totale même contre les armes atomiques et organiser une défense de la population civile suffisante. La mobilité de l'armée et sa puissance de feu doivent être perfectionnées. Il faut procéder à une plus forte décentralisation et développer la motorisation. Tout ce

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse, - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.G. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse)

La ne menacerait pas notre système d'armée de milice qui reste pour nous la meilleure solution.

TRANSPORT D'AUTOMOBILES PAR TRAIN

La statistique indique que 2 millions et demi de véhicules à moteur ont passé la frontière suisse en 1954, chiffre qui n'a pas été atteint nulle part ailleurs. Si les informations de presse, il ressort que les chemins de fer d'Allemagne de l'Ouest ont l'intention de mettre en circulation, sur le parcours Hambourg-Suisse, des wagons spéciaux pouvant transporter 6 à 7 grosses voitures. Ils, les automobilistes désireux de passer leurs vacances dans le sud, verront leurs tâches simplifiées. Cette amélioration aura certainement des répercussions sur le tourisme en Suisse, où les nuées de touristes allemands viennent déjà en tête (2.429.000) par rapport à celles des autres pays.

LE TRAFIC DU PORT DE BALE

Le trafic fluvial est toujours défavorablement influencé en décembre par les basses eaux; il a été de 210.134 tonnes en décembre 1955 contre 352.495 tonnes en décembre 1954. Malgré cela, le trafic total annuel a passé de 4 millions 495.222 tonnes en 1954 à 4.587.420 tonnes en 1955. Le trafic de l'année dernière pour les Deux-Bâles s'est réparti en 3,5 millions de tonnes pour le port de Bâle-Ville et 1,07 million pour les installations portuaires de Bâle-Campagne.

EXPOSITIONS A BALE

Une exposition intitulée « Le verre », et groupant une sélection internationale d'articles de verrerie, s'est ouverte au musée des arts et métiers de Bâle. Elle durera jusqu'au 19 février. L'exposition des œuvres de Max Beckmann est ouverte jusqu'au 12 février au musée des beaux-arts de Bâle.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FEMININ

Le comité de l'Association suisse pour le suffrage féminin s'est réuni le 21 janvier. Il a décidé de tenir son assemblée générale les 28 et 29 avril à Lausanne. Le sujet principal sera le programme d'activité et la politique de l'Association. Plusieurs questions intéressantes seront discutées. Le comité a examiné l'avant-projet de loi sur la protection des civils et a répondu au questionnaire de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses. La prise de position de l'Association interviendra à l'assemblée des délégués. Le comité a pris également connaissance de plusieurs cas d'atteintes à la liberté individuelle, survenus dans plusieurs cantons, et il a réaffirmé à cette occasion le principe toujours soutenu par l'Association qu'aucune discrimination ne doit être faite entre hommes et femmes, aussi bien dans le domaine de la lutte contre l'immoralité que dans les autres domaines.

LES REVENDICATIONS DES FONCTIONNAIRES BEROIS

Le personnel de l'Etat de Berne, qui comprend environ 7.500 fonctionnaires, est actuellement en pourparlers avec la direction cantonale des finances pour un relèvement des salaires au niveau de ceux des autres administrations publiques. L'accord de principe de gouvernement d'augmenter les salaires a été annoncé à l'assemblée extraordinaire des délégués de l'association bernoise du personnel cantonal. Toutefois, aucun accord n'a pu se faire sur l'importance de ce relèvement. L'assemblée a été unanime à déclarer que le projet de la direction des finances n'est pas justifié, et elle a chargé son comité de défendre les revendications du personnel.

LES FONDS POUR LA NOUVELLE GARE DE BERNE

Une délégation du gouvernement cantonal bernois et du conseil communal de Berne a rencontré la Direction générale des Chemins de fer fédéraux pour discuter des fonds à trouver en vue de la construction de la nouvelle gare de Berne selon le projet des CFF. Les représentants des autorités bernoises et de la Direction générale des CFF se sont mis entièrement d'accord sur la répartition des dépenses, de sorte que commune et canton peuvent dès maintenant préparer leurs demandes de crédit. Les Chemins de fer fédéraux feront figurer leur part de dépenses dans le programme de financement extraordinaire qu'ils soumettront prochainement aux Chambres fédérales.

MODERNISATION D'UN HOTEL DANS L'OBERLAND BEROIS

« Le village des glaciers », blotti dans le cirque supérieur d'une vallée large, entre la Petite Scheidegg et la Grande Scheidegg, au pied de l'imposant Wetterhorn, est un centre d'excursions et d'ascensions réputé. Un hôtel luxueux, de première classe, « Le Grand Hôtel Régina », vient de remplacer l'Hôtel « Régina Alpenruhe », construit en 1893. Ce nouvel établissement, doté d'ins-

tallations ultra-modernes et d'un goût raffiné, fait honneur à l'hôtellerie suisse. Le bâtiment, dont la superficie intérieure est de 21.000 m², a été utilisé pendant ces dernières années comme camp de réfugiés, puis comme sanatorium militaire. Les maîtres d'Etat se sont dépensés sans compter et leurs efforts ont été pleinement récompensés. Le « Grand Hôtel », qui dispose de 185 lits, est pourvu d'un système spécial de climatisation pour l'aération de certaines pièces. Toutes les chambres ont une salle de bain attenante. Les salons, décorés avec art, jouissent d'une vue grandiose sur les glaciers et les montagnes voisines. Le nouvel établissement, rénové dans le temps record de sept mois, compte parmi les plus élégants et les plus modernes d'Europe. Hier comme été, une clientèle sélecte viendra jouir de l'ambiance et de l'hospitalité traditionnelle de la maison.

EXPEDITIONS NEUCHATELOISE

Après de longs mois de préparatifs, deux Neuchâtelois, un journaliste, Jean-Claude Zschau, et un cinéaste, Alois Delapraz, ont pris le départ, à Neuchâtel, pour reprendre un vaste voyage autour du monde en automobile, voyage qui les mènera en premier lieu à Cortina d'Ampezzo, puis en Yougoslavie, en Grèce, en Turquie, dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, en Indonésie et enfin en Australie. Après les Jeux Olympiques, nos deux explorateurs entendent visiter les îles de la Polynésie. Le retour vers l'Europe se fera soit par l'Amérique, soit par le Japon, la Chine et l'Union soviétique.

FRIBOURG

POUR LE REMPLACEMENT DU PONT DU GOTTERON A FRIBOURG

Le Conseil d'Etat a décidé d'adresser un message au Grand Conseil relatif au remplacement du pont du Gotteron, qui sera construit en béton et béton armé. Un crédit de 1.523.000 francs, comprenant le gros œuvre et les voies d'accès, sera demandé au Grand Conseil.

GENEVE

GRAND CONSEIL GENEVOIS

Au cours de sa séance de rentrée, le Grand Conseil genevois a procédé à l'élection de son bureau pour l'exercice 1956. Les groupes socialistes et du parti du travail ont protesté contre le fait que la présidence n'aurait jamais été assumée par un de leurs représentants. Les députés des partis nationaux ont fait remarquer qu'un communiste serait appelé à la présidence lorsque les représentants des partis bourgeois seraient élus dans le bureau en assemblée législative des pays de l'Est.

UNE INITIATIVE SUR LES CONCESSIONS HYDRAULIQUES

Une initiative a abouti en automne 1955 dans le canton de Schaffhouse, demandant que l'attribution des concessions d'eau touchant les régions frontalières ne soit plus du ressort du Conseil d'Etat, mais du parlement cantonal avec possibilité de referendum. Le gouvernement a mis au point un contre-projet, dans lequel il rejette l'introduction du referendum facultatif, mais accepte toutefois une partie de l'initiative dans le sens que les principales demandes de concessions soient tranchées par le Grand Conseil, de même que les concessions de ressort fédéral concernant les eaux-frontières schaffhouseises.

RENOUVELLEMENT D'UNE EGLISE

La commune des habitants de Hallau a voté un crédit de 180.000 francs pour la restauration de l'église de Saint-Ulrich, dont le style architectural la rang parmi les monuments historiques les plus intéressants de Suisse.

THURGOVIE

BANQUE CANTONALE THURGOVIENNE

Le conseil de banque de la Banque cantonale thurgovienne a approuvé les comptes de l'exercice 1955 qui se soldent par un bénéfice de 3.159.350 francs (année précédente: 3.095.294 francs). Déduction faite des amortissements, les réserves d'un montant total de 52.261 francs (604.734 fr.) bénéficient net de 2.514.093 fr. (2.491.487 fr.). Le service des intérêts du capital exigera 1.072.500 francs (1.084.500 fr.). Y compris le solde reporté de l'exercice précédent, soit 190.464 francs, c'est un montant de 1.262.041 francs qui est mis à disposition. Le conseil propose au Grand Conseil la même répartition que pour l'exercice précédent, soit 420.000 fr. au fonds de réserve, 840.000 fr. à la caisse de l'Etat thurgovien (490.000 à la caisse elle-même et 350.000 francs au fonds cantonal de secours), 140.000 francs aux communes intéressées et 232.041 francs à reporter à compte nouveau.

LES FORCES MOTRICES DE LA MOESA

Le gouvernement grison a approuvé les concessions de droits hydrauliques pour l'exploitation des eaux du cours supérieur de la Moesa et la construction d'un barrage d'accumulation sur l'alpe de Curciusa, concessions accordées par les communes de Mesocico et Soazza à la Calancasca S.A. Roveredo. La production énergétique des deux usines envisagées: celle de Curciusa-Pian San Giacomo et celle de Pian San Giacomo-Soazza est estimée à 255 millions d'kwh.

LUCERNE

A PROPOS DU RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT

Le conseil municipal lucernois demande au conseil communal l'autorisation de ne pas rembourser l'emprunt de 3,5%, s'élevant à 5 millions de francs, remontant à 1943, et arrivant à échéance le 1er avril prochain, mais de le renouveler pour une période de 12 ans à des conditions qu'il conviendra de fixer encore.

NEUCHÂTEL

LA POPULATION DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Le canton de Neuchâtel comptait à la fin de 1955, 137.541 habitants contre 135.701 une année auparavant. L'augmentation est donc de 1.840 habitants. Le nombre des habitants s'est accru dans

33 communes et surtout dans celles de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, du Locle, de Peseux et de Corcelles-Cormondrèche. Il a diminué dans 26.

VEVEY APPROCHE DES 15.000 HABITANTS

La ville de Vevey comptait au 1er décembre dernier 14.893 habitants, soit 288 de plus qu'un an auparavant. L'agglomération veveysane, c'est-à-dire Vevey et les communes de La Tour-de-Peilz, Corseaux et Corsier, a une population totale qui dépasse 20.000 habitants.

ET MOUTIER DES 7.000 HABITANTS

La ville de Moutier comptait au 31 décembre dernier 6.633 habitants, soit une augmentation de 31 personnes, pour 1955.

BANQUE CANTONALE DE ZOUG

Le résultat du compte de gestion de la Banque cantonale de Zoug, pour l'année 1955, accuse un bénéfice brut de 1.782.849 francs. A déduire de cette somme 260.961 francs de frais d'administration et impôts, 129.770 francs d'amortissements et de réserves. Le bénéfice net s'élève ainsi à 392.118 francs. Y compris un report de l'année précédente, la banque dispose aujourd'hui de 36.660 francs, qu'elle entend utiliser de la façon suivante: 20.000 francs doivent être versés au fonds de réserves, 300.000 francs aux actionnaires, qui recevront un dividende de 6 % brut, les capitaux propres étant de 5 millions, 40.000 francs au canton, 10.000 francs à des œuvres d'utilité publique, 5.000 francs au fonds de réserves des intérêts hypothécaires, 5.000 francs au personnel sous forme de tantièmes et 56.660 seront portés à compte nouveau.

ST-GALL

LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAINT-GALL

La ville de Saint-Gall comptait, au 31 décembre dernier, 71.767 habitants, contre 71.304 à fin 1954. L'accroissement par rapport à 1954 se décompose comme suit: 387 citoyens suisses et 76 étrangers, de sorte que la ville de Saint-Gall totalisait, à fin décembre 1955, 64.773 Suisses et 6.994 étrangers.

SCHAFFHOUSE

GRAND CONSEIL ZURICHOIS

Le grand conseil zurichois s'est occupé exclusivement de deux projets relatifs à la modification de la loi sur l'assurance des bâtiments et au complément à la loi sur la construction dans les villes. Le premier projet vise précisément une réadaptation de la taxe des pompiers, tandis que le second concerne une nouvelle réglementation des dispositions légales sur la construction de maisons-tours.

ZURICH

GRAND CONSEIL ZURICHOIS

En ce qui concerne le projet de loi sur les constructions, la proposition de la majorité de la commission fixant à 5 francs la taxe minimum et à 300 francs le montant maximum de cette taxe a été adoptée. Le projet passe dès lors à la commission de rédaction. En ce qui concerne la construction des maisons-tours, le conseil a estimé qu'il n'était pas possible actuellement d'adopter une réglementation définitive, faute d'expérience dans ce domaine. Le directeur des travaux publics, M. Meierhans, recommande une solution provisoire dans le sens d'une adaptation des paragraphes en question. Il ne peut être question pour le moment que d'une révision partielle qui délimiterait les dispositions d'exception et les compétences du gouvernement. Le conseil a alors adopté le texte présenté par la commission. Celui-ci donne au conseil communal la compétence pour approuver l'édition de maisons-tours sous réserve d'approbation du conseil d'Etat, pour autant que ces maisons-tours s'adaptent au paysage et aux conditions où elles seront édifiées, qu'aucun empêchement provenant des règlements de police ne s'y opposent et qu'elles ne dépassent point l'entourage. Ces dispositions sont valables pour l'ensemble du canton. Le projet de loi est ainsi remis entre les mains de la commission de rédaction.

THURGOVIE

BANQUE CANTONALE THURGOVIENNE

Le conseil de banque de la Banque cantonale thurgovienne a approuvé les comptes de l'exercice 1955 qui se soldent par un bénéfice de 3.159.350 francs (année précédente: 3.095.294 francs). Déduction faite des amortissements, les réserves d'un montant total de 52.261 francs (604.734 fr.) bénéficient net de 2.514.093 fr. (2.491.487 fr.). Le service des intérêts du capital exigera 1.072.500 francs (1.084.500 fr.). Y compris le solde reporté de l'exercice précédent, soit 190.464 francs, c'est un montant de 1.262.041 francs qui est mis à disposition. Le conseil propose au Grand Conseil la même répartition que pour l'exercice précédent, soit 420.000 fr. au fonds de réserve, 840.000 fr. à la caisse de l'Etat thurgovien (490.000 à la caisse elle-même et 350.000 francs au fonds cantonal de secours), 140.000 francs aux communes intéressées et 232.041 francs à reporter à compte nouveau.

GRAND CONSEIL DE NIDWALD

Le Grand Conseil de Nidwald a accepté en première lecture une nouvelle loi scolaire devant remplacer celle de 1947. Les écoles secondaires privées seront soumises légalement à la surveillance de l'Etat.

UNTERWALD

GRAND CONSEIL DE NIDWALD

Le législatif nidwaldien a également adopté une nouvelle ordonnance sur l'établissement et l'utilisation des funiculaires. Nidwald a décidé de ne pas adhérer au concordat intercantonal sur les téléfuniculaires non concessionnés par la Confédération. Le règlement cantonal prévoit des minima de sécurité que le concordat ne pourrait assurer à la grande partie des 60 funiculaires et téléphériques installés à Nidwald.

VAUD

VEVEY APPROCHE DES 15.000 HABITANTS

La ville de Vevey comptait au 1er décembre dernier 14.893 habitants, soit 288 de plus qu'un an auparavant. L'agglomération veveysane, c'est-à-dire Vevey et les communes de La Tour-de-Peilz, Corseaux et Corsier, a une population totale qui dépasse 20.000 habitants.

ET MOUTIER DES 7.000 HABITANTS

La ville de Moutier comptait au 31 décembre dernier 6.633 habitants, soit une augmentation de 31 personnes, pour 1955.

BANQUE CANTONALE DE ZOUG

Le résultat du compte de gestion de la Banque cantonale de Zoug, pour l'année 1955, accuse un bénéfice brut de 1.782.849 francs. A déduire de cette somme 260.961 francs de frais d'administration et impôts, 129.770 francs d'amortissements et de réserves. Le bénéfice net s'élève ainsi à 392.118 francs. Y compris un report de l'année précédente, la banque dispose aujourd'hui de 36.660 francs, qu'elle entend utiliser de la façon suivante: 20.000 francs doivent être versés au fonds de réserves, 300.000 francs aux actionnaires, qui recevront un dividende de 6 % brut, les capitaux propres étant de 5 millions, 40.000 francs au canton, 10.000 francs à des œuvres d'utilité publique, 5.000 francs au fonds de réserves des intérêts hypothécaires, 5.000 francs au personnel sous forme de tantièmes et 56.660 seront portés à compte nouveau.

ST-GALL

LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAINT-GALL

La ville de Saint-Gall comptait, au 31 décembre dernier, 71.767 habitants, contre 71.304 à fin 1954. L'accroissement par rapport à 1954 se décompose comme suit: 387 citoyens suisses et 76 étrangers, de sorte que la ville de Saint-Gall totalisait, à fin décembre 1955, 64.773 Suisses et 6.994 étrangers.

SCHAFFHOUSE

GRAND CONSEIL ZURICHOIS

Le grand conseil zurichois s'est occupé exclusivement de deux projets relatifs à la modification de la loi sur l'assurance des bâtiments et au complément à la loi sur la construction dans les villes. Le premier projet vise précisément une réadaptation de la taxe des pompiers, tandis que le second concerne une nouvelle réglementation des dispositions légales sur la construction de maisons-tours.

ZURICH

GRAND CONSEIL ZURICHOIS

En ce qui concerne le projet de loi sur les constructions, la proposition de la majorité de la commission fixant à 5 francs la taxe minimum et à 300 francs le montant maximum de cette taxe a été adoptée. Le projet passe dès lors à la commission de rédaction. En ce qui concerne la construction des maisons-tours, le conseil a estimé qu'il n'était pas possible actuellement d'adopter une réglementation définitive, faute d'expérience dans ce domaine. Le directeur des travaux publics, M. Meierhans, recommande une solution provisoire dans le sens d'une adaptation des paragraphes en question. Il ne peut être question pour le moment que d'une révision partielle qui délimiterait les dispositions d'exception et les compétences du gouvernement. Le conseil a alors adopté le texte présenté par la commission. Celui-ci donne au conseil communal la compétence pour approuver l'édition de maisons-tours sous réserve d'approbation du conseil d'Etat, pour autant que ces maisons-tours s'adaptent au paysage et aux conditions où elles seront édifiées, qu'aucun empêchement provenant des règlements de police ne s'y opposent et qu'elles ne dépassent point l'entourage. Ces dispositions sont valables pour l'ensemble du canton. Le projet de loi est ainsi remis entre les mains de la commission de rédaction.

THURGOVIE

BANQUE CANTONALE THURGOVIENNE

Le conseil de banque de la Banque cantonale thurgovienne a approuvé les comptes de l'exercice 1955 qui se soldent par un bénéfice de 3.159.350 francs (année précédente: 3.095.294 francs). Déduction faite des amortissements, les réserves d'un montant total de 52.261 francs (604.734 fr.) bénéficient net de 2.514.093 fr. (2.491.487 fr.). Le service des intérêts du capital exigera 1.072.500 francs (1.084.500 fr.). Y compris le solde reporté de l'exercice précédent, soit 190.464 francs, c'est un montant de 1.262.041 francs qui est mis à disposition. Le conseil propose au Grand Conseil la même répartition que pour l'exercice précédent, soit 420.000 fr. au fonds de réserve, 840.000 fr. à la caisse de l'Etat thurgovien (490.000 à la caisse elle-même et 350.000 francs au fonds cantonal de secours), 140.000 francs aux communes intéressées et 232.041 francs à reporter à compte nouveau.

GRAND CONSEIL DE NIDWALD

Le Grand Conseil de Nidwald a accepté en première lecture une nouvelle loi scolaire devant remplacer celle de 1947. Les écoles secondaires privées seront soumises légalement à la surveillance de l'Etat.

UNTERWALD

GRAND CONSEIL DE NIDWALD

Le législatif nidwaldien a également adopté une nouvelle ordonnance sur l'établissement et l'utilisation des funiculaires. Nidwald a décidé de ne pas adhérer au concordat intercantonal sur les téléfuniculaires non concessionnés par la Confédération. Le règlement cantonal prévoit des minima de sécurité que le concordat ne pourrait assurer à la grande partie des 60 funiculaires et téléphériques installés à Nidwald.

à côté d'avantages, de nombreux désavantages. Après avoir entendu le rapport de la commission en la matière, le Conseil a décidé de considérer ce postulat comme li-

VOTATIONS CANTONALES DANS LE CANTON DE ZURICH

Le Conseil d'Etat zurichois a fixé au 4 mars 1956 les votations cantonales suivantes :

- 1) projet d'abrogation de la loi relative au droit de timbre cantonal du 28 décembre 1863;
2) projet d'amendement de la loi d'impôts directs du 8 juillet 1951 et de péregrination financière du 5 juillet 1931;
3) décision du Grand Conseil d'accorder un crédit pour la construction d'un bâtiment au Frandenbergr, à Zurich-Engel, pour l'Ecole cantonale de Zurich.

A la même date se déroulera la votation populaire fédérale sur l'arrêté fédéral du 22 décembre dernier relatif à la reconduction d'un contrôle des prix restreint.

CEUX QUI S'EN VONT

On annonce la mort survenue à Zurich à l'âge de 80 ans du professeur Fritz Medicus. Le défunt fut, depuis 1911 jusqu'à sa retraite en 1946, professeur ordinaire de philosophie et de pédagogie à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Le professeur Medicus était connu comme un grand philosophe et gardien des plus anciennes traditions de l'Europe, ainsi que comme un défenseur acharné de la liberté humaine. Il écrit divers travaux, en particulier sur les philosophes Kant et Fichte, ainsi qu'un ouvrage sur la vie de Pestalozzi. Parmi ses œuvres sur la philosophie culturelle et religieuse, il y a lieu de citer: « Puissance et justice » (1934), « De la vérité, du bon et du beau » (1943) et « La mythologie dans la religion » (1944).

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

JEUDI 2 FEVRIER
à 7 h. 15 p. m.

Etude biblique au Presbytère.

SAMEDI 4 FEVRIER
à 5 h. p. m.

Au Presbytère, Réunion paroissiale. Causerie du pasteur Berthoud sur « La vierge Marie ». Adieux à notre ancien président de paroisse M. J. Bourgeois.

DIMANCHE 5 FEVRIER 1956

9 h. 45 a. m. — Catéchisme. 10 h. a. m. — Culte public en langue française par le pasteur Berthoud du Caire. Texte : « Un facteur oublié : L'action du Christ dans la vie des hommes ». 10 h. 15 a. m. — Ecole du Dimanche.

RECEPTION

Le Pasteur DuBois reçoit les mardi, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
35, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 5 FEVRIER

Ecole du dimanche supprimée. 10 h. 30 — Culte par M. le Pasteur DuBois d'Alexandrie.

A L'ATELIER

VENDREDI 3 FEVRIER
à 6 h. 45 p. m.

Débat entre MM. CHARLES SINGEVIN et BERNARD CLERGERIE

« L'EXISTENTIALISME ET L'IDEE DE LA NATURE HUMAINE »

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29504 — « Saratoga Trunk » (Gary Cooper, Ingrid Bergman).

— « Lucky Me » (Doris Day, Robert Cummings).

AMIR — Tél. 31332 — « The tall men » (Jane Russell, Clark Gable, Robert Ryan).

METRO — Tél. 22850 — « Moon fleet » (Viveca Lindfors, Stewart Granger, Joan Greenwood).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « 20.000 lieues sous les mers » (Kirk Douglas, James Mason, Peter Lone).

ODEON — Tél. 71868 — « Black widow » (Ginger Rogers, Van Heflin).

RADIO — Tél. 30282 — « Not as a stranger » (Robert Mitchum, Olivia de Havilland).

RIALTO — Tél. 24694 — « Helen of Troy » (Rossana Podesta, Jacques Sernas, Brigitte Bardot).

RIO — Tél. 20936 — « The end of the Affair » (Van Johnson, Deborah Kerr).

ROYAL — Tél. 71980 — « 20.000 lieues sous les mers » (Kirk Douglas, James Mason, Peter Lone).

STRAND — Tél. 22322 — « The desperate hours » (Humphrey Bogart, Frederic March).

PETITE ANNONCE

A LOUER A GIANACIS, 7 rue Mohamed Said, 3ème étage, du 1er Mars au 30 Septembre (éventuellement 30 Novembre), appartement meublé, tous confort, 4 chambres, salle de bain (gaz), Frigidaire, chambre de domestique. Tél. 65277 au Dr. Kira.

A ALEXANDRIE

QUILLES

GROUPE DU MARDI

Samedi 11 Février à 6 h. p.m.

3ème CONCOURS ANNUEL

COUPE CHALLENGE WEIDMANN

Donation de Monsieur Th. WEIDMANN Künsnacht

Le concours est clôturé avec une

CHOUROUTE GARNIE

servie à 9 h. 15

Les participants au concours et les non joueurs sont priés de s'inscrire pour la choucroute, en indiquant le nombre de leurs invités, chez Mohamed (tél. 70601 Cercle) jusqu'à vendredi le 10 février, à midi.

FESTIVAL MOZART

Au Théâtre Mohamed Aly avec BYRON COLASSIS

En concordance avec le monde entier qui en cette fin de janvier commence à fêter le bi-centenaire de Mozart, né comme on le sait, le 27 janvier 1756, M. Piero Guarino, l'actif directeur du Conservatoire de Musique d'Alexandrie, organisait, dimanche, au Théâtre Mohamed-Aly, un Festival Mozart. Concert symphonique dirigé par Byron Colassis.

Le programme comprenait l'ouverture des Noces de Figaro, le Concerto en Ré Majeur K. 218 pour violon et orchestre (soliste Byron Colassis), le Concerto en Ré mineur K. 466 pour piano et orchestre (soliste Catherine Neuvrouze) le Concerto en La Majeur K. pour clarinette et orchestre (soliste Abdel Moneim Youssef) et pour terminer la Symphonie en Sol Mineur K. 550.

Concert de primo cartello qui nous réserva plus d'une heureuse surprise. Nous connaissons la valeur de Colassis violoniste mais nous fûmes charmés de voir la maîtrise et l'autorité avec lesquelles il dirigea l'Orchestre du Conservatoire qui a atteint un tel degré de cohésion et de virtuosité (grâce aux efforts de M. Piero Guarino, nous nous plaignions à le reconnaître) qu'Alexandrie peut en être justement fière.

L'archet romantique de Colassis fut particulièrement émuant dans la 2ème partie du Concerto en ré majeur, opus 4, dans son dialogue avec le hautbois, et sachant se maîtriser en un classicisme très pur quand il le fallait.

Soirée des plus agréables qui permit d'applaudir outre des organes des plus prometteurs et bien trempés, la perfection d'un enseignement qui a déjà donné de multiples preuves à son actif.

DONATIONS

En mémoire du regretté
FREDERIC BRUNNER

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie
M. et Mme C. L. Burckhardt 200
M. et Mme H. G. Kupper 200
M. et Mme P. Schuler 200
M. et Mme L. Bolens 100

En mémoire de la regrettée
Mme MARGRIT KNAUER

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie
M. et Mme W. Baerle 100
M. et Mme H. Knoblauch 200
M. et Mme V. Brunner 200
M. et Mme J. Luchsinger 100
En faveur de l'Helvétia
M. et Mme M. Bouvier 200

En faveur de l'Eglise Protestante d'Alexandrie
M. et Mme E. Morgenthaler 200

En faveur du Bureau International pour la protection de la Femme et de l'Enfant.
P.T.
M. et Mme C.L. Burckhardt 200

AUX AMITIES FRANÇAISES

JEUDI 2 FEVRIER A 19 H.

SEANCE DE CINEMA
« LA TABLE AUX CREVES »
d'après Marcel Aymé avec Fernandel.

Une contribution de P.T. 2,5 sera demandée à l'entrée.

MARDI 7 FEVRIER
A 7 H. P.M.

Conférence de

Mme NADINE SUARES
« L'ACCOUHEMENT NATUREL »

Consulat de Suisse Alexandrie

AVIS

M. René STOUDEMANN, Conseiller de la Légation de Suisse au Caire, recevra au Consulat de Suisse, 59 Boulevard Sultan Hussein, Alexandrie

LE VENDREDI 10 FEV. 1956

A PARTIR DE 9 HEURES

les personnes qui désiraient le consulter au sujet de questions économiques.

Les intéressés sont priés de bien vouloir s'annoncer dès que possible au Consulat de Suisse, téléphone No. 27726.

AU CAIRE

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 4 Février à 19 h.

au CERCLE SUISSE DU CAIRE, à Embabeh.

ORDRE DU JOUR (Statutaire)

Une refonte des STATUTS pourrait être proposée en dernière heure, en vue de leur adaptation à la nouvelle législation sur les Associations et Club. Nous insistons donc sur une très large participation pour pouvoir, le cas échéant, siéger en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Suivant une ancienne coutume de notre Section, une

CHOUROUTE GARNIE

sera servie après l'Assemblée Générale, et, en fin de soirée, notre Président présentera une

Projection de Photos en couleurs

prises au cours d'une récente chasse aux fauves en Afrique.

LE COMITE.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaines réunions

Mardis 7 et 21 Février à 4 h. pm

A L'HOTEL WINDSOR

CERCLE SUISSE DU CAIRE

MERCREDI 8 FEVRIER

SOIREE RECREATIVE

organisée par Madame BERTHOUD, avec la collaboration du Comité du Cercle, pour donner à la colonie suisse du Caire, l'occasion de rencontrer le groupe des jeunes Suissesses travaillant au Caire et n'ayant pas l'opportunité de fréquenter le Cercle.

PROGRAMME :

19 h. Choucroute garnie

20 h. 15 Séance cinématographique documentaire films en couleurs

OCEAN INDIEN

WESTERN ISLES

No. 1 film prêt par la Shell sur les travaux de prospection.

Tous ces films sonores seront brièvement introduits par un commentaire en français.

Prix de la choucroute : P.T. 30.

Cordiale invitation à tous les Suisses et leurs amis.

Ceux qui désirent participer à la succulente choucroute servie par la Maison Groppi, sont priés de s'annoncer chez Ibrahim jusqu'au Dimanche 6 Février. — Tél. 806785.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 5 FEVRIER 1956

MENU

Quiche Lorraine

Rôti de Porc à l'ail
Pommes Purées
Petits Pois Paysanne
Salade Saison

Baba Chantilly

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 806785

Restitution de la collection d'art théâtral au professeur Niessen

Le conseil municipal de Zurich a autorisé le président de la ville à restituer à qui de droit la collection d'art théâtral du professeur Niessen que ce dernier, comme on sait, avait légué l'année passée à la ville de Zurich.

Il convient de rappeler, que le conseil communal de Zurich, dans sa séance du 12 octobre 1955, avait voté, pour l'administration de la collection d'art théâtral léguée à la ville par le professeur Niessen, un crédit annuel de 50.000 francs. Il avait en outre décidé de mettre à la disposition la Villa Egli pour y exposer la collection.

Face aux «accusations dénuées de fondements» qui lui furent adressées, le conseil municipal de Zurich se devait d'y répondre. Dans sa déclaration, le conseil municipal déclare en conclusion: «La ville de Zurich a ainsi fait procéder légalement à l'expédition de la collection de Cologne à Zurich. Elle a toutefois mis immédiatement un terme à ces transports lorsque le professeur Niessen annonça au président de la ville de Zurich, le 1er novembre 1955, qu'il désirait que la collection lui soit restituée. Etant donné que le donateur avait annoncé préalablement à plusieurs reprises qu'il maintiendrait sa donation si ses démarches de conclure sur place — en Allemagne — un contrat qui le satisfasse venaient à échouer, le président de la ville crut alors pouvoir se mettre d'accord avec

le professeur Niessen en entrant en pourparlers avec lui. Le consulat général allemand s'est ensuite chargé de demander au ministre des cultes de Düsseldorf s'il serait prêt à organiser une conférence pour tirer cette affaire au clair. C'est sur le résultat de cette conférence que la ville de Zurich fonderait son attitude définitive.

Sur la base d'un dernier communiqué de presse du 9 janvier 1956, le conseil de ville déclare avoir décidé de restituer la collection du professeur Niessen au donateur.

La ville de Zurich perd ainsi une des plus importantes collections d'art théâtral privées d'Europe. Elle compte d'immensibles graphiques, photographies, dispositifs, livres, huiles, autographes et lettres etc.

Timbres de propagande 1956

Quatre nouveaux timbres de propagande seront émis le 1er mars 1956. Le timbre spécial à 5 cts. sera consacré au cinquantième anniversaire des automobiles postales en Suisse. C'est en effet en 1906 que remonta l'emploi des premiers véhicules sur le parcours Bern-Dottlingen, à raison de trois courses aller et retour par jour. La durée du trajet de fer d'Etat italiens. La fête simple course était d'une heure commune aura lieu les 17, 18 et 19 mai de cette année. Les deux réseaux de lignes en régie atteignent aujourd'hui 6.617 km et dépassent celui des CFF et des chemins de fer privés réunis. Le nombre des voyageurs a dépassé en 1955, 22 millions.

Le timbre à 10 cts. marque le cinquantième anniversaire de la ligne du Simplon et de l'ouverture du tunnel du Simplon. Le timbre reproduit un train quittant le tunnel et roulant en direction de Brigue avec la production des trois tours du château de Stockalper, tandis que le timbre de 5 cts. représente une diligence. Le cinquantième anniversaire de la ligne de fer de l'Etat suisse sera célébré par les chemins de fer fédéraux et les chemins de fer d'Etat italiens. La fête simple course était d'une heure commune aura lieu les 17, 18 et 19 mai de cette année. Les deux réseaux de lignes en régie atteignent aujourd'hui 6.617 km et dépassent celui des CFF et des chemins de fer privés réunis. Le nombre des voyageurs a dépassé en 1955, 22 millions.

Le timbre à 20 cts. reproduit des enfants traversant un passage de sécurité, signaux routiers.

NOUVELLES BREVES

Les producteurs suisses de boissons se sont entendus pour renoncer à placer des panneaux publicitaires à proximité de monuments historiques ou de paysages pittoresques. La Semaine suisse fêtera en 1956 son 40ème anniversaire. La manifestation d'automne du Jubilé aura lieu du 20 octobre au 3 novembre. Les prestations sociales librement consenties par les employeurs suisses s'élèvent actuellement à plus d'un milliard de francs, soit environ 5 fois ce qu'elles étaient avant la guerre.

E. KRAEHNBUHL & CO.
(Fondée en 1920)

Elaboration et Exécution de tous projets industriels

Moteurs Diesels - Pompes
Fabriques de briques
Huileries - Rizeries
Machines - outils
Machines à imprimer - Rotatives
Machines textiles et à tricoter
Compteurs d'eau - Matériel de soudure.

15, Rue Emad El Dine, LE CAIRE
Tél. 52367 — B.P. 1037 — R.C. 49459

FERRONICUM
Anti-anémique

en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient



CREDIT IMMOBILIER SUISSE-EGYPTIEN
Société Anonyme

Services spéciaux pour la gérance de vos biens et la représentation de vos intérêts

GENEVE LE CAIRE
16, Rue de Hollande 8, Rue Talaat Harb Pacha

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE
S. A. E.
ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99).

Capital: Lstg. 800.000

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAU à KARMOUS: Téléphone 21399.
AGENCE au CAIRE 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) — Téléphone 51884 - R.C. CAIRE 984

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE:
14, Rue Cherif Pacha
ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville

sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél. 25904 Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh	SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. Tél. 27493 Usines près du Pont de Moharrem Bey.
Capital: L.E. 500.000	Capital: L.E. 100.000
Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression. (R.C.A. 128)	Lissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute nature textile (R.C.A. 10259)

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

MAGGI
4-6 assiettes

Autres variétés de Potages Maggi Extra:
Volaille au vermicelle - Crème d'asperges - Champignons

R.C.A. 48587 Produit Suisse importé par NESTLÉ

C'est si bon...
le potage à la viande que vous attendiez!
délicat, léger et savoureux
5 minutes de cuisson
Pratique et Economique.



POTAGE MAGGI
CRÈME DE VEAU

Le conseil municipal déclare en conclusion: «La ville de Zurich a ainsi fait procéder légalement à l'expédition de la collection de Cologne à Zurich. Elle a toutefois mis immédiatement un terme à ces transports lorsque le professeur Niessen annonça au président de la ville de Zurich, le 1er novembre 1955, qu'il désirait que la collection lui soit restituée. Etant donné que le donateur avait annoncé préalablement à plusieurs reprises qu'il maintiendrait sa donation si ses démarches de conclure sur place — en Allemagne — un contrat qui le satisfasse venaient à échouer, le président de la ville crut alors pouvoir se mettre d'accord avec



International Watch Co
SCHAFFHOUSE
QUALITE ET TRADITION

chez **HOROVITZ & Cie**
JOAILLIERS
Montres de Marque
29, Rue Cherif Pacha
ALEXANDRIE

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

Les racines juridiques de l'antinomie entre l'Est et l'Ouest

par WERNER WICHSER

CONFERENCE FAITE PAR LE DR. WERNER WICHSER (ZURICH) AU SIEGE DE L'ASSOCIATION EGYPTO-EUROPE (ALEXANDRIE) LE 24 JANVIER 1956

Je ne voudrais pas vous ca- cher tout d'abord la grande joie que j'éprouve à me retrouver parmi vous à Alexandrie, cette ville où je suis né et où j'ai passé de longues années, cette ville où se rencontrent l'Orient et l'Occident et qui de tous temps a été un carrefour des idées. Ce n'est pas sans raison que le siège de votre Association se trouve à Alexandrie. C'est donc un double privilège pour moi de pouvoir parler au sein de l'Association Egypto-Europe dont le but est de rapprocher l'Orient de l'Occident en favorisant le dialogue entre eux, aux fins non point d'une amalgamation artificielle, mais d'une compréhension mutuelle toujours grandissante. Mais, en voulant vous parler aujourd'hui des racines juridiques de l'antinomie entre l'Est et l'Ouest, ce n'est pas de cette conception traditionnelle de l'Orient et de l'Occident que je pars, mais plutôt de ce rideau de fer moderne qui divise le monde en un monde communiste et en un monde libre. Parler d'Est et d'Ouest à ce sujet n'est, je l'avoue, que partiellement exact, parce que, par exemple, le Moyen-Orient, partant de ce point de vue, serait idéologiquement situé du côté du monde occidental, les préceptes de l'Islam traditionnel étant incompatibles avec ceux du communisme. Transposé sur le plan du droit, et non de la politique, dont je ne traiterai qu'incidemment, il est donc plus exact de définir les deux conceptions qui divisent le monde comme celle de l'étatisme, qu'il se présente sous la forme du marxisme, du socialisme, du communisme, du fascisme ou du nazisme, d'une part, et celle du libéralisme d'autre part. Nous connaissons aujourd'hui deux conceptions opposées du droit, la conception étatiste et la conception libérale, toutes deux, d'ailleurs, nées à l'Occident. Vu d'Europe, toutefois, le phénomène de l'étatisme a son centre aujourd'hui à Moscou, c'est-à-dire à l'Est, et c'est ainsi que cette dénomination, si déféctueuse soit-elle, est entrée dans le jargon de la haute politique. Car le libéralisme et l'étatisme ou communisme ne se laissent pas localiser géographiquement avec tant de facilité. Ils se trouvent partout. La localisation géographique est aujourd'hui naturellement beaucoup plus facile pour le communisme, pour les raisons suivantes : A l'Est, c'est-à-dire en Russie, le premier pays duquel se sont emparés les communistes, et dans ses satellites, il semble y avoir une unité de doctrine absolue. L'état totalitaire, dernière conséquence de toutes les théories étatistes, est omnipotent et omniscient. Il possède non seulement, comme les Etats libéraux, le monopole gouvernemental de la politique extérieure et celui de l'application de la contrainte pour faire respecter ses lois à l'intérieur, mais aussi le monopole gouvernemental de l'éducation religieuse et scientifique, le monopole gouvernemental de la direction de l'économie et le monopole gouvernemental de la production de l'opinion publique. Ainsi, l'opinion publique dans les pays communistes semble former un bloc monolithique. Il n'y a qu'une seule idéologie : celle de l'Etat totalitaire. Et nous sommes dans l'impossibilité de savoir s'il y a des courants d'opposition et ce qu'un fond pense le peuple en Russie, pour lequel du fait de la transition du tsarisme au communisme la situation effective, en ce qui concerne, surtout, ses libertés, n'a pas changé. Nous ne savons pas si la théorie marxiste de la révolu-

la décision politique, à l'oeuvre du Pouvoir ». (Jean Darbellay). Sur le terrain politique, le libéralisme culmine dans la Révolution Française, le plus grand événement de l'histoire moderne, mais qui porte en son plein déjà le germe de l'étatisme, qu'on pourrait appeler « cum grano sals » l'entant illégitime du libéralisme, comme nous allons le voir tout à l'heure. Sur le terrain juridique proprement dit, le libéralisme culmine dans les grandes chartes constitutionnelles de l'époque, le « Bill of Rights » proclamé aux Etats-Unis en 1776 et la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » du 26 août 1789, ainsi que, sur le plan du droit privé, dans le système des droits subjectifs qui forment la base des grands codes civils du 19ème et du 20ème siècle. Dans la philosophie libérale, le Pouvoir se contente de reconnaître les libertés et les droits de l'homme en définissant les limites, en aménageant et en garantissant un régime de coordination. « On ne reconnaît à l'homme des droits subjectifs antérieurs à toute décision du Pouvoir, on considère que ces droits sont le fondement même de l'ordre juridique positif sur lequel va s'élever l'oeuvre du Pouvoir » (Jean Darbellay). La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen concrétise ces idées. Elle proclame en son article 2 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Et en son article 17 : « La propriété est un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ».

Ces droits subjectifs, publics et privés, sont pour le libéralisme des droits antérieurs et supérieurs aux lois positives, basés sur le principe de l'autonomie primaire de la sphère individuelle, c'est-à-dire sur le principe distributeur selon lequel chaque individu possède, en premier lieu, une sphère privée dans laquelle il peut se développer en toute liberté, et fermée complètement aux interventions de l'Etat. Mais quels sont donc ces droits subjectifs, allez-vous me demander, dont le respect s'impose à l'Etat ? Sur le terrain du droit public, partant de la « Bill of Rights » et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, tout un catalogue de libertés ou droits individuels a été développé au cours du 19ème et 20ème siècle, dont la plupart ont été consacrés dans les constitutions subséquentes, tandis que sur le terrain du droit privé tout un système de droits subjectifs a été édifié.

Obligations militaires et services d'instruction en 1956

Le département militaire fédéral publie un communiqué sur les obligations militaires et services d'instruction en 1956. Le ressort de ce document que les tirs obligatoires hors service doivent être accomplis par les hommes des classes de 1916 à 1935. Sont astreints aux inspections les soldats, appointés et sous-officiers de l'élite et de la landwehr qui ne font pas de service en 1956 des classes de 1908 à 1936; les soldats, appointés et sous-officiers du landsturm qui ne font pas de service en 1956 et n'ont fait en 1955 ni service, ni inspection des classes 1907 et précédentes années et les SC armés qui ne font pas de service en 1956 et n'ont fait en 1955 ni service, ni inspection des classes 1936 et années précédentes.

Les écoles de fusiliers et de défense antichar de l'infanterie commenceront en 1956 l'instruction aux appareils d'observation de nuit infrarouge et infrarouge. Les recrues et les cadres des écoles de recrues de chars, à Thoune, seront instruits dès 1956 sur les chars «Centurion». Les aspirants des formations de chars seront convoqués avant l'école d'officiers à un cours spécial de 27 jours.

L'armée de campagne a achevé en 1955 un cycle d'instruction trisannuel, pendant lequel chaque troupe, en principe, a fait trois cours de répétition différents, dont un avec manœuvres. Le département militaire fédéral a fixé pour l'avenir un cycle de 4 ans avec 4 genres de cours:

Le cours de répétition du type A sert à l'instruction des petites formations jusqu'au bataillon et au groupe. A cet effet, les commandants d'unité disposeront, en principe, de 12 jours ouvrables entiers. Les cours de répétition du type B sont consacrés surtout à l'instruction des formations moyennes (bataillons, groupes et régiments). Les cours de répétition du type C sont caractérisés par des tirs combinés de l'infanterie et de l'artillerie, ceux du type D par des manœuvres d'unité d'armée. Ce nouveau cycle sera appliqué aussi aux brigades légères, qui ne devront également prendre part qu'une fois aux manœuvres d'unité d'armée de 1956-1959.

Le nombre des manœuvres d'unité d'armée tombe de 9 en 3 ans, 8 en 4 ans, ou de 3 manœuvres annuelles avec 6 unités d'armée à 2 manœuvres annuelles avec 4 unités d'armée. La brigade montagne 11 est la seule unité d'armée qui devra, dans le nouveau cycle, prendre part deux fois à des manœuvres, en 1956 et en 1959, afin de permettre l'exécution de 8 manœuvres en 4 ans. En 1956, on a prévu les manœuvres d'unité d'armée suivantes: en septembre pour les brigades montagne 10 et 11 sous le commandement du commandant du 3e corps d'armée; au début de novembre pour les 7e et 8e divisions sous le commandement du commandant du 4e

corps d'armée. Fait nouveau, les manœuvres d'unité d'armée ne se dérouleront plus dans le cadre des corps d'armée, des unités d'armée appartenant à des corps d'armée différents s'exerceront les uns contre les autres, ce qui permettra en partie de changer le secteur des opérations. Pour exercer le tir sur cibles mobiles, on a prévu des cours de répétition de tir spéciaux, qui auront lieu, pendant les 4 années à venir: deux fois pour toutes les formations de DCA (inf., art., DCA), une fois pour les groupes de chars et de chasseurs de chars, les compagnies de canons antichars et les compagnies antichars (nouveau). Les cours de répétition alpins seront organisés en 1956 comme suit:

en hiver pour les 2e, 5e, 7e et 9e divisions et pour les brigades montagne 10 et 11;

en été pour les 1ère, 3e, 4e 6e et 8e divisions et pour la brigade montagne 12.

Les formations de landwehr des divisions et brigades sont convoquées tous les trois ans au cours de complément. Ce cycle trisannuel ne correspond plus au nouveau cycle des manœuvres. Les unités d'armée qui font des cours de répétition avec manœuvres recevront donc des formations de landwehr tirées d'autres unités d'armée. Ainsi, en 1956, la brigade montagne 10 fera les manœuvres avec les colonnes de transports automobiles, la compagnie de réparation de véhicules à moteur et la compagnie de dragons de la 2e division, tandis que la brigade montagne 11, la 7e et la 8e divisions disposeront de leurs propres formations de landwehr. Les brigades frontières, les brigades de forteresse et les brigades de réduit seront aussi appelées tous les 3 ans aux cours de complément. Le cycle commencé en 1954 prend fin en 1956 avec le cours de complément pour les brigades frontières 1, 6, 8, 11, la brigade de forteresse 23 et la brigade de réduit 22.

En 1967-1968, il y aura un nouveau cycle trisannuel pour ces brigades. Les brigades frontières 3, 5, 7, 12, la brigade de forteresse 13 et la brigade de réduit 21, convoquées au cours de complément de 1957, feront en 1956 des cours techniques et tactiques pour officiers, auxquels prendront part, autre nouveauté, tous

Contre l'installation d'une place d'armes dans les Franches-Montagnes

Au mois de décembre dernier, le conseil communal des Genevois avertit les districts des Franches-Montagnes et de Montier contre un projet en cours d'exécution au département militaire fédéral visant à installer une place d'exercice pour blindés dans la région, laquelle intéresserait tant les Franches-Montagnes agricoles et élevées de cheveau, que Tramelan industriel et horloger. Bien que la question soit toujours, selon les affirmations du conseiller fédéral Chaudet lui-même, à l'état d'étude, les communes intéressées avaient convoqué à Saignelégier une assemblée populaire de protestation, qui se déroula sur la place centrale de la Courtille franc-montagnarde, au milieu des pancartes et des oriflammes et au son de plusieurs fanfares venues tout exprès. Plusieurs orateurs expliquèrent les raisons de leur opposition non au principe d'une place d'armes et d'exercices, nécessaire à notre armée, mais à sa fixation dans les Franches-Montagnes, terre agricole, d'élevage du cheval, de tourisme et d'industrie, qui serait gravement atteinte par l'existence d'une place d'armes moderne. Ce furent MM.

Maurice Péquignot député maître de Saignelégier, Eugène Péquignot ancien secrétaire général du département de l'économie publique fédérale, Bindt, préfet de Montier, Philippe, conseiller national de Delémont, Vuilleumier, maire de Tramelan, Cattin, notaire à Saignelégier. La manifestation, qui a eu lieu en plein air s'est terminée par le vote par acclamations d'une résolution et par le chant de l'hymne national. 6.000 personnes environ ont participé à cette manifestation.

Voici le texte de cette résolution:

Réunie à Saignelégier, le 22 janvier 1956, en assemblée publique, la population des Franches-Montagnes, de la Courtille et des communes avoisinantes réaffirme son attachement à la patrie suisse et à son armée, mais consciente de la valeur particulière en son coin de pays elle s'oppose fermement à l'installation de toute place d'armes dans la région; elle donne mandat aux maires des communes intéressées d'intervenir auprès de M. Chaudet, conseiller fédéral, pour que le département militaire fédéral abandonne son projet.

Notre Commerce Extérieur en Décembre 1955

Comparativement au mois de l'année précédente, notre commerce extérieur a été marqué, en décembre 1955, par une augmentation de 90,5 millions des importations et un accroissement de 28,2 millions de frs des exportations; les premières ont atteint 632,1 millions de frs et les secondes 550,1 millions de frs.

La plus-value des importations enregistrée déjà au cours du troisième trimestre 1955, s'est encore accentuée en décembre. L'accroissement quantitatif par rapport à décembre 1954 concerne — dans le secteur des matières premières, combustibles et carburants — principalement le charbon, ainsi que l'huile de chauffage et l'huile à gaz, dont les chiffres d'importation dépassent aussi sensiblement ceux de novembre 1955.

Le recul des entrées de benzène est nettement un phénomène saisonnier. Parmi les produits fabriqués reçus de l'étranger, ce sont surtout les automobiles, machines, instruments et appareils qui, d'après la valeur, ont le plus fortement progressé au regard de décembre 1954.

Nos envois de marchandises à l'étranger se sont notablement accrues en valeur par rapport à décembre 1954 et dépassent, en l'occurrence, tous les résultats mensuels précédents. C'est l'industrie métallurgique qui, avant toute autre, participe le plus fortement à cette avance. Le rendement des ventes de l'industrie des machines en décembre 1955 a atteint un chiffre record. De même, les sorties d'instruments et d'appareils s'établissent à un niveau élevé.

Seules nos exportations de montres n'ont plus atteint les résultats du mois précédent, mais ont tout de même été supérieures à celles de décembre 1954 (110,4 millions de frs en décembre 1955 contre 116,6 millions le mois précédent et 107,9 millions en décembre 1954). Dans le secteur des textiles, les livraisons à l'étranger effectuées par les différentes branches industrielles sont aussi, pour la plupart, supérieures à celles d'il y a une année.

ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents
Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs
Ventilateurs — Chauffe-Bains
Appareils Electro - Ménagers
Fils et Câbles Armés et Isolés

Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 - 5, Place Imail
Tél. 32920-32928-32929 (groupés)

LE CAIRE 6, Rue Tewfick
Tél. 53151

Accord aérien avec la République fédérale allemande

A Berne a été paraphé un accord germano-suisse sur les services aériens. Cet accord réglera, dès son entrée en vigueur, les droits commerciaux dont jouiront les services aériens réguliers suisses sur le territoire de la République fédérale et ceux des entreprises allemandes en territoire suisse. Ce sera le 29ème accord de ce genre conclu par notre pays.

Une nouveauté de cet accord est que celui-ci prévoit une liberté complète du trafic à courte distance. Une ligne suisse pourra être ouverte à destination de l'Allemagne quel point de la République fédérale, et de leur côté les lignes de la Lufthansa pourront desservir l'importé quel aéroport suisse. En outre, une ligne suisse en direction de la Scandinavie et une autre à destination de l'Amérique du Nord, dont l'exploitation implique tous les droits commerciaux sur certains aéroports allemands, traverseront la République fédérale. L'entreprise désignée par la République fédérale reçoit de son côté le droit d'exploiter, avec point d'appui en Suisse, une ligne à destination de l'Italie et, à son choix, une seconde ligne vers l'Afrique ou vers l'Amérique du Sud.

En Suisse et en Allemagne, l'accord devra être approuvé par le pouvoir législatif. Les pourparlers ont été conduits du côté suisse par le directeur de l'Office fédéral de l'air, M. Burkhard, et du côté allemand par le directeur ministériel Knipfer, du ministère fédéral des transports à Bonn.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E.

DEPARTS

- 1) ALEXANDRIE — NAPLES
MARSEILLE — GENES — BEYROUTH
PROCHAINS DEPARTS à 4 h. p.m.
s/s « MALEK FOUAD »
17 Février, 2 Mars, 16 Mars, 30 Mars, 13 Avril, 27 Avril
- 2) ALEXANDRIE — NEW-YORK
(via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille)
s/s « KHEDIVE ISMAIL » Vers Fin Février
- 3) ALEXANDRIE — BEYROUTH
PROCHAINS DEPARTS
s/s « KHEDIVE ISMAIL » Vers Fin Février
- 4) ALEXANDRIE — ROTTERDAM
ANVERS — HAMBURG — BREME
PROCHAINS DEPARTS
s/s « ARMANT » 15 Février
- 5) SUEZ — DJEDDAH — PORT-SUDAN
Services réguliers par les Bateaux « Talif », « Talodi », « Fouadieh ».

Pour tous renseignements, s'adresser:
Tél. : 21423 — 23761 — 20824 — (R.C.A. 16706).

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON

ZURICH-OERLIKON (SUISSE)

Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique.
Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs.
Electrochimie, traction électrique.
Moteurs, interrupteurs, soldures à l'arc, etc...

Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse

Condensateurs, matériel isolant.
Plaque forme d'essai haute tension.
Transformateurs de mesure et de puissance.
Rebobinage de transformateurs et machines tournantes

SODECO Société des Compteurs de Genève

Compteurs électriques monophasés, triphasés, à prépaiement, etc...
Télétype, compteurs d'impulsion.
Distributeurs automatiques, etc., etc.

Agents Exclusifs pour l'Egypte:

SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. à r. l.)

BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE
23, Rue Adly Facha — Le Caire, — B.P. 802. — Tél. 78369 — R. C. C. 87701

Préservez votre santé en buvant Les Eaux Gaseuses

Marque déposée N. SPATHIS

La boisson saine et rafraichissante par excellence

Donnez la préférence à nos annonceurs

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

DIMANCHE 12 FEVRIER
10 h. 15 a.m. — Culte public en langue allemande.
Gottesdienst in deutscher Sprache.
10 h. 15 a.m. — Ecole du Dimanche.
9 h. 45 a.m. — Catéchisme.

RECEPTION
Le Pasteur DuBois reçoit les mardi, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 12 FEVRIER
9 h. 30. — Ecole du Dimanche.
10 h. 30. — Culte : « Enseignons-nous à prier ».
A MEADI
17 h. — Culte.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Interrupted Melody » (Glenn Ford, Eleanor Parker). — « Dragon Seed » (Katharine Hepburn).

AMIR — Tél. 31332 — « The tall men » (Jane Russell, Clark Gable).

METRO — Tél. 22850 — « The scarlet coat » (Cornel Wild, Michael Wilding).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « 20,000 leagues under the sea » (Kirk Douglas, James Mason).

ODEON — Tél. 71866 — « Julius Caesar » (Marlon Brando, James Mason). — « The toast of New-Orleans » (Mario Lanza).

RADIO — Tél. 30282 — « Not as a stranger » (Robert Mitchum, Olivia de Havilland).

RIALTO — Tél. 24894 — « Helen of Troy » (Rossana Podesta, Jacques Sernas).

RIO — Tél. 29036 — « My Sister Eileen » (Janet Leigh, Betty Garrett, Jack Lemmon).

ROYAL — Tél. 26329 — « 20,000 leagues under the sea » (Kirk Douglas, James Mason).

STRAND — Tél. 22322 — « The desperate hours » (Fredric March, Humphrey Bogart).

PETITE ANNONCE

A LOUER A GIANACLIS, 7 rue Mohamed Saïd, 3ème étage, du 1er Mars au 30 Septembre (éventuellement 30 Novembre), appartement meublé, tous confort, 4 chambres, salle de bain (gaz), Frigidaire, chambre de domestique. Tél. 65277 au Dr. Kira.



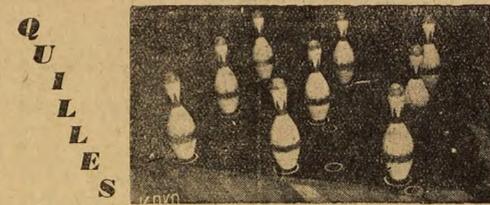
Rapide et pratique

le potage à la viande que vous attendiez!
délicat, léger et savoureux
5 minutes de cuisson
Pratique et Economique.

MAGGI

Autres variétés de Potages Maggi Extra:
Volaille au vermicelle - Crème d'asperges - Champignons
Produit Suisse importé par NESTLÉ

A ALEXANDRIE



GROUPE DU MARDI

Samedi 11 Février à 6 h. p.m.
3ème CONCOURS ANNUEL
COUPE CHALLENGE WEIDMANN
Donation de Monsieur Th. WEIDMANN Küssnacht
Le concours est clôturé avec une
CHOUCROUTE GARNIE
servie à 9 h. 15

Les participants au concours et les non joueurs sont priés de s'inscrire pour la choucroute, en indiquant le nombre de leurs invités, chez Mohamed (tél. 70601 Cercle) jusqu'à vendredi le 10 février, à midi.

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE



Une soirée
familiale
de fondue

Samedi 18 Février à 7 h. 30 p.m.

à laquelle tous les amateurs sont conviés.

Les CHEFS DE CAQUELON sont priés d'inscrire leur équipe auprès de M. F. Ungricht, Tél.: 25989, jusqu'au vendredi 17 février à 20 h. au plus tard.

Chaque équipe aura à se procurer ses ustensiles et les ingrédients. Ceux qui ne font pas partie d'une équipe et qui désirent participer à la soirée sont priés de s'inscrire individuellement.

LE COMITE.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lundi 20 Février à 8 h. 30 p.m.

ORDRE DU JOUR :

1. — Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7.11.1955.
2. — Examen des rapports du Comité et des Censeurs pour l'année 1955.
3. — Examen et approbation des comptes et décharge à donner au Comité pour l'année 1955.
4. — Election des Membres du Comité pour 1956.
5. — Election des deux Censeurs pour 1956.
6. — Admissions — Démissions.
7. — Divers.

Après l'Assemblée, il sera procédé à la vente aux enchères des abonnements aux revues et périodiques de la S.S.A.

Consulat de Suisse Alexandrie

AVIS

M. René STOUDMANN, Conseiller de la Légation de Suisse au Caire, recevra au Consulat de Suisse, 59 Boulevard Sultan Hussein, Alexandrie

LE VENDREDI 18 FEV. 1956 A PARTIR DE 9 HEURES

les personnes qui désiraient le consulter au sujet de questions économiques. Les intéressés sont priés de bien vouloir s'annoncer dès que possible au Consulat de Suisse, téléphone No. 27726.

NECROLOGIE

C'est avec regret que nous avons appris le décès survenu à Locarno, le 31 janvier, après une longue et douloureuse maladie, de notre compatriote

OTHON ALEXANDER PEYER

ex-Fondé de Pouvoirs de la Maison J. Planta & Co, auprès de laquelle il a été attaché près de 45 ans. L'enterrement a eu lieu à Küssnacht-Zurich.

D'une famille établie depuis longtemps en Egypte où sa droiture et sa correction ne lui ont fait que des amis, il laisse en Suisse sa veuve, deux fils et une soeur, alors que ses deux frères sont restés en Egypte. A tous ceux que cette mort met en deuil, nos plus sincères condoléances.

DONATIONS

En mémoire de la regrettée Mme MARGRIT KNAUER

En faveur de l'Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie.

M. et Mme J. W. Sigg 100
M. et Mme Walter Tschanz 100

En mémoire du regretté OTTO PEYER

en faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie:

M. et Mme W. Baeuerle P.T. 300
M. et Mme O. Bless 200
M. et Mme H. Knoblauch 200
Mme Vve H. Good 100

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 12 FEVRIER 1956.

MENU

Riz aux Crevettes à l'Américaine
Choucroute Garnie Pommes Nature Salade Saison

Bavaroise aux Fruits

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement.

Tél.: 806785

A l'Eglise Evangélique du Caire

Une cérémonie du souvenir

Au début de la dernière Assemblée générale de l'Eglise évangélique du Caire le 27 janvier 1956 a eu lieu une simple mais touchante cérémonie du souvenir. Répondant aux vœux maintes fois exprimés par des membres de l'Eglise, le Conseil de l'Eglise prit les dispositions pour faire placer, dans le porche du Temple, une plaque en bronze portant les noms des pasteurs qui, depuis plus d'un demi-siècle ont été les conducteurs spirituels de la paroisse de langue française du Caire.

Le pasteur Berthoud, au nom du Conseil de l'Eglise prononça les paroles suivantes après l'invocation et la prière.

Mesdames et Messieurs, chers frères en Christ,

Le Conseil de l'Eglise est heureux de vous présenter aujourd'hui, à l'occasion de notre Assemblée générale ordinaire, la plaque portant les noms des anciens pasteurs de l'Eglise. Placée sur un des murs du porche, elle évoque le souvenir de tous nos conducteurs spirituels passés.

Pendant plus d'un demi-siècle, leur témoignage fidèle a rendu possible l'existence de notre petite communauté. Nous tenons à leur en marquer ainsi notre profonde reconnaissance. Chacun à sa manière, ils ont été des instruments dont Dieu s'est servi pour maintenir haut et ferme ici le flambeau de l'Evangile.

Nous vous invitons à vous lever pour écouter dans le recueillement la lecture des noms de ces serviteurs de Dieu dans l'Eglise. En l'absence pour raison de maladie du doyen du Conseil de l'Eglise, M. E. Richard, le Président de l'URSS au Caire.

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

MERCREDI 8 FEVRIER

SOIREE RECREATIVE

organisée par Madame BERTHOUD, avec la collaboration du Comité du Cercle, pour donner à la colonie suisse du Caire, l'occasion de rencontrer le groupe des jeunes Suisses travaillant au Caire et n'ayant pas l'opportunité de fréquenter le Cercle.

PROGRAMME:

19 h. Choucroute garnie

20 h. 15 Séance cinématographique documentaire films en couleurs

OCEAN INDIEN
WESTERN ISLES

No. 1 film prêté par la Shell sur les travaux de prospection.

Tous ces films sonores seront brièvement introduits par un commentaire en français.

Prix de la choucroute: P.T. 30.

Cordiale invitation à tous les Suisses et leurs amis. Ceux qui désirent participer à la succulente choucroute servie par la Maison Groppi, sont priés de s'annoncer chez Ibrahim jusqu'au Dimanche 6 Février. — Tél. 806785.

Dimanche 19 Février à 17 h.

Séance cinématographique

PROGRAMME:

Dessin animé

Faune et chasse en Afrique

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 25 Février à 19 h.

Tous les membres sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 25 Février 1956 à 19 h. au Cercle.

ORDRE DU JOUR :

1. — Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 Février 1955;
2. — Rapport du Comité;
3. — Rapport du Trésorier;
4. — Rapport des Censeurs;
5. — Approbation des Comptes;
6. — Election du nouveau Comité pour 1956;
7. — Election des Censeurs;
8. — Election des Représentants du Cercle au Conseil de la Maison Suisse;
9. — Divers.

N.B. — Tout membre empêché d'assister à l'Assemblée peut s'y faire représenter par un autre membre, moyennant un pouvoir dûment signé, daté et mentionnant la date de l'Assemblée. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaines réunions

Mardi 21 Février à 4 h. p.m.

A L'HOTEL WINDSOR



Le nouvel Ambassadeur russe en Egypte, M. Kissilev est arrivé le 3 février de Moscou via Stockholm par le Super DC 6B de la Scandinavian Airlines System.

Cette photo le montre après son débarquement, reçu par M. V. Gnedikh, Premier secrétaire et par le personnel de l'Ambassade de

BANQUE MISR

Société Anonyme Egyptienne
Inscrite au Rég. du Comm. du Caire Sub. No. 2
Fondée en 1920

Siège Social LE CAIRE — 151, Rue Emad el Dine
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul

Toutes Opérations Bancaires — Caisse d'Epargne
Services de Coffres-forts Privés

Agences en Egypte:

Le Caire: Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabl.
Alexandrie: Bourse de Minet el Bassaj, Damanhour.
Tantah: Chabin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:
Mansourah: Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:
Béni-Souef: Beha, Chounet Boel, El Facim
Minia: Magnaha, Beni-Mazar, Mallawey, Samallout, Abu Korcas.
Assiout: Deirout, Sohag, Guerga, El-Kaoussie, Abou-Tig, Manfalout, Tima.

JACOT - DESCOMBES & Co.

BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.
ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél.: 27.227-27228
LE CAIRE: 37, Rue Soliman Pacha — Téléphone: 53.959

Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières — Velox — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — Traction électrique.

BROWN BOVERI Ascenseurs — Monte-charge.

SCHLIEREN Compteurs électriques

LANDIS & GYR Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

L. de ROLL Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN Instruments de mesure

MICAFIL Matériel isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJET D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

Sécurité d'abord!

ASSUREZ-VOUS A

"LA GENEVOISE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève en 1872

CAPITAL ET RESERVES : 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Directeur pour l'Orient: A.M. DANISH Bsc. A.I.A.

21, Avenue Fouad Ier, Le Caire.

« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays, sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.

« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles localisés urbains à des conditions avantageuses.



KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS

1) ALEXANDRIE — NAPLES MARSEILLE — GENES — BEYROUTH

PROCHAINS DEPARTS à 4 h. p.m. s/s « MALEK FOUAD »

17 Février, 2 Mars, 16 Mars, 30 Mars, 13 Avril, 27 Avril

2) ALEXANDRIE — NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille)

s/s « KHEDIVE ISMAIL » 4 Mars

3) ALEXANDRIE — BEYROUTH PROCHAINS DEPARTS

s/s « KHEDIVE ISMAIL » 4 Mars

4) ALEXANDRIE — ROTTERDAM ANVERS — HAMBURG — BREME PROCHAINS DEPARTS

s/s « ARMANT » 15 Février 1956

5) SUEZ — DJEDDAH — PORT-SUDAN Services réguliers par les Bateaux « Taif », « Talodi », « Fouadieh ».

Pour tous renseignements, s'adresser: Tél.: 21423 — 28761 — 20824 — (R.C.A. 16708).

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

LA SUISSE ET SES VOISINS

CORRECTION DE LA FRONTIERE GERMANO-SUISSE

Dans une note adressée au ministère des affaires étrangères de la république fédérale d'Allemagne, la légation suisse à Bonn fait état de 7 propositions, visant chacune à la correction de la frontière germano-suisse dans la région des cantons de Schaffhouse et Thurgovie. La Diète du district de Constance a pris position au sujet de ces propositions. Dans une résolution, à l'intention du gouvernement, le désir de la Confédération helvétique de corriger la frontière est considéré comme opportun. Dans une deuxième résolution, la Diète du district de Constance exprime son désir de créer une liaison, à travers le territoire de Schaffhouse, de l'Allemagne jusqu'à l'enclave de Bisingen.

L'ENTRAIDE

LES TRAVAUX DE L'UNREF

Plusieurs délégués ont exposé au comité exécutif du Fonds des Nations pour le secours aux réfugiés, la situation de leur gouvernement en ce qui concerne les contributions à ce fonds. Le délégué de la Suisse, M. O. Schurch, a déclaré que le gouvernement de notre pays entendait apporter à nouveau sa participation financière à l'UNREF en 1956 et que, de plus, une centaine de réfugiés de la catégorie des « cas difficiles » trouveraient un foyer en Suisse en 1956 et 1957. Le comité exécutif a adopté les prévisions de dépenses administratives pour 1956. Puis il a examiné le plan d'opérations révisé (1956) du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés et a commencé par une discussion de la liste des priorités pour les projets devant être exécutés au titre des programmes de solutions permanentes, de cas difficiles et de secours d'urgence.

SWISSAIR

LA SWISSAIR COMMANDE DES DOUGLASS DC-8

La Swissair communiqué : Le conseil d'administration de la Swissair a décidé, dans sa séance du 30 janvier 1956, de commander deux avions long-courriers à réaction du type Douglas DC-8. La livraison de ces deux appareils, qui seront utilisés sur les lignes intercontinentales les plus importantes de la compagnie, est prévue pour le printemps et l'été 1960. Le prix d'achat total, comprenant les pièces de rechange nécessaires, s'élève à environ 70 millions de francs. Un versement préalable de 5 % de la valeur de chaque avion doit être fait lors de la commande.

STATISTIQUES

LES RECETTES FISCALES EN 1955

En 1955, les recettes fiscales de la Confédération se sont élevées à 1.841,5 millions de francs, contre 1.598,7 millions en 1953 et 1.967,9 millions en 1954. Considérées dans le détail, ces recettes se répartissent comme il suit : 235,2 millions d'impôts sur la défense nationale (469 millions en 1954 et 210,5 millions en 1953) sacrifiées pour la défense nationale 463 millions (702 millions l'année précédente), impôts sur les bénéfices de guerre 109 millions (104 millions l'année précédente), impôt anticipé 97,5 millions (105,4), taxe militaire 17,7 millions (16,5), droits de timbre 141 millions (128,8), impôt sur le chiffre d'affaires 541,1 millions (498,4 millions), impôt de luxe 18,9 millions (22,9), impôt compensatoire 3,6 millions (12,7), impôt sur le tabac 79,3 millions (74,7), impôt sur la bière 15,4 millions (14,4), droits de douane 645 millions (566,8) et autres recettes 45,6 millions (56,8).

La part des cantons aura été de 107,9 millions de francs (contre 93,6 millions en 1953). Ce chiffre se décompose de la manière suivante : 70,3 millions de frs. d'impôt sur la défense nationale (140,4 l'année précédente), sacrifiées pour la défense nationale 46 millions (70), impôt sur les bénéfices de guerre 8 millions (5 millions), taxe militaire 9,5 millions (8,9 millions), et droits de timbre 27,9 millions de francs (25,5).

Dans nos Cantons

ARGOVIE

FETE COMMÉMORATIVE DE LA BATAILLE DE VILLMERGEN

Dans le village de Villmergen (Freiamt) s'est déroulée une fête commémorative de la bataille qui, il y a 300 ans, le 24 janvier 1656, opposa confédérés catholiques et protestants. Le soir, toutes les cloches de la région célébraient cette commémoration, dont une, il y a 300 ans, avait elle-même sonné le glas pour annoncer la défaite des Bernois. Au cours de la cérémonie officielle, M. Hans Koch, de Zoug, retraça l'histoire des événements de 1656, rappelant à ses auditeurs la leçon d'unité qu'en ont tiré les Confédérés.

BALE

REVENDEURS DES EMPLOYES BALOIS

Les délégués du cartel des employés de Bâle-Ville, ainsi que les représentants des associations baloises de l'Union Helvetica et de la société suisse des contremaîtres, réunis en assemblée commune, à Bâle, ont traité des problèmes du renchérissement de la vie et des améliorations des salaires réels. Après avoir entendu un exposé de M. P. Weber, président du cartel, une longue discussion s'est engagée à l'issue de laquelle une résolution a été prise à l'unanimité, dans laquelle l'assemblée se félicite de la création d'une communauté d'action par les associations dirigeantes ouvrières. Elle estime que le moment est venu pour les employés de participer aux bénéfices des entreprises, étant donné que le revenu des employés est resté au-dessous du rendement accru. Elle attend une amélioration des salaires réels de 5 %. Cette amélioration étant en train d'être réalisée au sein du personnel de la Confédération, l'assemblée s'est avisé qu'une amélioration semblable ne devrait pas se faire attendre plus longtemps en ce qui concerne les salaires des employés des coopératives, de l'économie privée et de l'Etat, y compris les rentes des retraités. Les comités ont été chargés de maintenir le contact en vue de la réalisation de ces postulats.

ASSEMBLEE DE LA FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

L'assemblée générale ordinaire de la coopérative de la Foire suisse d'échantillons s'est déroulée sous la présidence de M. G. Wenk, conseiller aux Etats, président du conseil d'administration. Le rapport et les comptes annuels ont été acceptés et déchargés à l'unanimité. La somme du bilan pour 1955/56 est de 27 millions 932.736 francs dans laquelle les bâtiments figurent encore pour un total de 25,6 millions. Le compte des profits et pertes accuse un excédent d'exploitation de 600.752 francs. Un dividende de 3 % pourra être octroyé sur les parts des non-exposants, après amortissements, retenues et placements. Le conseil d'administration et le comité ont été réélus. Pour terminer, M. H. Hauswirth, directeur de la Foire a déclaré que la 40ème Foire suisse d'échantillons aura lieu du 14 au 24 avril. La direction, en raison du nombre de places s'occupe de nouveau de construction en particulier de l'agrandissement de la foire technique. Un plan général est déjà à l'étude. Une dépense de 300.000 francs a été nécessaire pour améliorer la ventilation dans le nouveau bâtiment, installer le chauffage et rationaliser l'aménagement. Des sections des textiles et du meuble ont été regroupées. Le cycle de l'industrie des machines a été modifié. Comme il y aura en 1957 une exposition européenne des machines-outils, les machines pour l'industrie textile seront présentées à Bâle en 1956 et 1957 puis les machines-outils seront de nouveau exposées en 1958. La propagande à l'étranger a été développée. Les acheteurs étrangers reçoivent un insigne leur donnant droit à l'entrée gratuite et qui leur permettra ainsi de se faire connaître des exposants. Le directeur Hauswirth, a déclaré que le conseil fédéral avait confirmé l'attitude qu'il avait adoptée à l'égard des foires, c'est-à-dire qu'il ne reconnaît pas le caractère national de telles manifestations à part les 4 foires qui existent déjà.

LA POPULATION DE BALE-VILLE

A fin 1955, la population domiciliée du canton de Bâle-Ville comptait 210.125 habitants, c'est-à-dire 2.505 de plus qu'une année auparavant. La commune de Riehen, à elle seule, compte 14.760 personnes (+592). L'excédent des naissances est de 700.

LA NAVIGATION RHENANE EN 1955

M. W. Mangold, directeur de l'Office de navigation sur le Rhin Bâle, publie un long rapport sur la navigation rhénane et les ports des deux Bâles en 1955. Le mouvement des marchandises a été de l'ordre de 4,6 millions de tonnes. Ce chiffre correspond au chiffre record de 1951 et dépasse de 30.000 tonnes celui de l'année précédente. Ainsi, le mouvement des marchandises dans les deux ports bâlois en 1955 représente le 37,7 % du mouvement global des marchandises dans le

LE CAIRE

8, Rue Talaat Harb Pacha

LE CAIRE

16, Rue de Hollande

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

DIMANCHE 12 FEVRIER

10 h. 15 a.m. — Culte public en langue allemande.
Gottesdienst in deutscher Sprache.
10 h. 15 a.m. — Ecole du Dimanche.
9 h. 45 a.m. — Catéchisme.

RECEPTION

Le Pasteur DuBois reçoit les mardi, jeudi et vendredi entre 10 h. et midi au bureau de l'Eglise ou au Pr. sbyrière sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 12 FEVRIER

9 h. 30. — Ecole du Dimanche.
10 h. 30. — Culte : « Enseignons-nous à prier ».
A MEADI
17 h. — Culte.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Interrupted Melody » (Glenn Ford, Eleanor Parker).
« Dragon Seed » (Katharine Hepburn).

AMIR — Tél. 31332 — « The tall men » (Jane Russell, Clark Gable).

METRO — Tél. 22850 — « The scarlet coat » (Cornel Wild, Michael Wilding).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « 20,000 leagues under the sea » (Kirk Douglas, James Mason).

ODEON — Tél. 71866 — « Julius Caesar » (Marlon Brando, James Mason).

RADIO — Tél. 30282 — « Not as a stranger » (Robert Mitchum, Olivia de Havilland).

RIALTO — Tél. 24894 — « Helen of Troy » (Rossana Podesta, Jacques Sernas).

RIO — Tél. 29036 — « My Sister Eileen » (Janet Leigh, Betty Garrett, Jack Lemmon).

ROYAL — Tél. 26329 — « 20,000 leagues under the sea » (Kirk Douglas, James Mason).

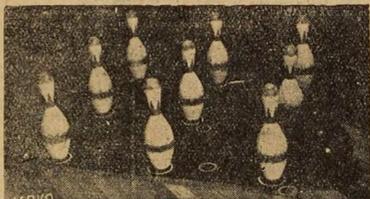
STRAND — Tél. 22322 — « The desperate hours » (Fredric March, Humphrey Bogart).

PETITE ANNONCE

A LOUER A GIANACLIS, 7 rue Mohamed Saïd, 3ème étage, du 1er Mars au 30 Septembre (éventuellement 30 Novembre), appartement meublé, tous confort, 4 chambres, salle de bain (gaz), Frigidaire, chambre de domestique. Tél. 65277 au Dr. Kira.

A ALEXANDRIE

QUILLES



GROUPE DU MARDI

Samedi 11 Février à 6 h. p.m.

3ème CONCOURS ANNUEL

COUPE CHALLENGE WEIDMANN

Donation de Monsieur Th. WEIDMANN Küssnacht

Le concours est clôturé avec une

CHOUCROUTE GARNIE

servie à 9 h. 15

Les participants au concours et les non joueurs sont priés de s'inscrire pour la choucroute, en indiquant le nombre de leurs invités, chez Mohamed (tél. 70601 Cercle) jusqu'à vendredi le 10 février, à midi.

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE



Une soirée familiale de fondue

sera organisée le

Samedi 18 Février à 7 h. 30 p.m.

à laquelle tous les amateurs sont conviés.

Les CHEFS DE CAQUELON sont priés d'inscrire leur équipe auprès de M. F. Ungricht, Tél. : 25989, jusqu'au vendredi 17 février à 20 h. au plus tard.

Chaque équipe aura à se procurer ses ustensiles et les ingrédients. Ceux qui ne font pas partie d'une équipe et qui désirent participer à la soirée sont priés de s'inscrire individuellement.

LE COMITE.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lundi 20 Février à 8 h. 30 p.m.

ORDRE DU JOUR :

1. — Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7.11.1955.
2. — Examen des rapports du Comité et des Censeurs pour l'année 1955.
3. — Examen et approbation des comptes et décharge à donner au Comité pour l'année 1955.
4. — Election des Membres du Comité pour 1956.
5. — Election des deux Censeurs pour 1956.
6. — Admissions — Démissions.
7. — Divers.

Après l'Assemblée, il sera procédé à la vente aux enchères des abonnements aux revues et périodiques de la S.S.A.

Consulat de Suisse Alexandrie

AVIS

M. René STOUDMANN, Conseiller de la Légation de Suisse au Caire, recevra au Consulat de Suisse, 59 Boulevard Sultan Hussein, Alexandrie

LE VENDREDI 18 FEV. 1956 A PARTIR DE 9 HEURES

les personnes qui désirent-iraient le consulter au sujet de questions économiques.

Les intéressés sont priés de bien vouloir s'annoncer dès que possible au Consulat de Suisse, téléphone No. 27726.

NECROLOGIE

C'est avec regret que nous avons appris le décès survenu à Locarno, le 31 janvier, après une longue et douloureuse maladie, de notre compatriote

OTHON ALEXANDER PEYER

ex-Fondé de Pouvoirs de la Maison J. Planta & Co, auprès de laquelle il a été attaché près de 45 ans. L'enterrement a eu lieu à Küssnacht-Zurich.

D'une famille établie depuis longtemps en Egypte où sa droiture et sa correction ne lui ont fait que des amis, il laisse en Suisse sa veuve, deux fils et une soeur, alors que ses deux frères sont restés en Egypte.

A tous ceux que cette mort met en deuil, nos plus sincères condoléances.

DONATIONS

En mémoire de la regrettée

Mme MARGRIT KNAUER

En faveur de l'Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie.

M. et Mme J. W. Sigg 100
M. et Mme Walter Tschanz 100

En mémoire du regretté

OTTO PEYER

en faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie :

M. et Mme W. Baeuerle P.T. 300
M. et Mme O. Bless 200
M. et Mme H. Knoblauch 200
Mme Vve H. Good 100

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 12 FEVRIER 1956.

MENU

Riz aux Crevettes à l'Américaine

Choucroute Garnie Pommes Nature Salade Saison

Bavaroise aux Fruits

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement.

Tél. : 806785

A l'Eglise Evangélique du Caire

Une cérémonie du souvenir

Au début de la dernière Assemblée générale de l'Eglise évangélique du Caire le 27 janvier 1956 a eu lieu une simple mais touchante cérémonie du souvenir. Répondant aux vœux maintes fois exprimés par des membres de l'Eglise, le Conseil de l'Eglise prit les dispositions pour faire placer, dans le porche du Temple, une plaque en bronze portant les noms des pasteurs qui, depuis plus d'un demi-siècle ont été les conducteurs spirituels de la paroisse de langue française du Caire.

Le pasteur Berthoud, au nom du Conseil de l'Eglise prononça les paroles suivantes après l'invocation et la prière.

Mesdames et Messieurs, chers frères en Christ,

Le Conseil de l'Eglise est heureux de vous présenter aujourd'hui, à l'occasion de notre Assemblée générale ordinaire, la plaque portant les noms des anciens pasteurs de l'Eglise. Placée sur un des murs du porche, elle évoque le souvenir de tous nos conducteurs spirituels passés.

Pendant plus d'un demi-siècle, leur témoignage fidèle a rendu possible l'existence de notre petite communauté. Nous tenons à leur en marquer ainsi notre profonde reconnaissance. Chacun à sa manière, ils ont été des instruments dont Dieu s'est servi pour maintenir haut et ferme ici le flambeau de l'Evangile.

Nous vous invitons à vous lever pour écouter dans le recueillement la lecture des noms de ces serviteurs de Dieu dans l'Eglise. En l'absence pour raison de maladie du doyen du Conseil de l'Eglise, M. E. Richard, le Président l'URSS au Caire.

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

MERCREDI 8 FEVRIER

SOIREE RECREATIVE

organisée par Madame BERTHOUD, avec la collaboration du Comité du Cercle, pour donner à la colonie suisse du Caire, l'occasion de rencontrer le groupe des jeunes Suisses travaillant au Caire et n'ayant pas l'opportunité de fréquenter le Cercle.

PROGRAMME :

19 h. Choucroute garnie

20 h. 15 Séance cinématographique documentaire films en couleurs

OCEAN INDIEN

WESTERN ISLES

No. 1 film prêté par la Shell sur les travaux de prospection.

Tous ces films sonores seront brièvement introduits par un commentaire en français.

Prix de la choucroute : P.T. 30.

Cordiale invitation à tous les Suisses et leurs amis.

Ceux qui désirent participer à la succulente choucroute servie par la Maison Groppi, sont priés de s'annoncer chez Ibrahim jusqu'au Dimanche 6 Février. — Tél. 806785.

Dimanche 19 Février à 17 h.

Séance cinématographique

PROGRAMME :

Dessin animé

Faune et chasse en Afrique

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 25 Février à 19 h.

Tous les membres sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 25 Février 1956 à 19 h. au Cercle.

ORDRE DU JOUR :

1. — Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 Février 1955;
2. — Rapport du Comité;
3. — Rapport du Trésorier;
4. — Rapport des Censeurs;
5. — Approbation des Comptes;
6. — Election du nouveau Comité pour 1956;
7. — Election des Censeurs;
8. — Election des Représentants du Cercle au Conseil de la Maison Suisse;
9. — Divers.

N.B. — Tout membre empêché d'assister à l'Assemblée peut s'y faire représenter par un autre membre, moyennant un pouvoir dûment signé, daté et mentionnant la date de l'Assemblée. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaines réunions

Mardi 21 Février à 4 h. p.m.

A L'HOTEL WINDSOR

BANQUE MISR

Société Anonyme Egyptienne
Inscrite au Rég. du Comm. du Caire Sub. No. 2
Fondée en 1920

Siège Social LE CAIRE — 151, Rue Emad el Dine
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul

Toutes Opérations Bancaires — Caisse d'Epargne
Services de Coffres-forts Privés

Agences en Egypte:

Le Caire: Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabl.
Alexandrie: Bourse de Minet el Bassaj, Damanhour.
Tantah: Chabin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra: Zagazig, Mit Ghamr.
Mansourah: Beba, Choumet Boel, El Facim
Fayoum: Magnaha, Beni-Mazar, Mallawey, Samallout, Abu Korcas.
Béni-Souef: Deirout, Sohag, Gorka, El-Kaoussie, Abou-Tig, Manfalout, Tima.
Minia: Assiout:

JACOT - DESCOMBES & Co.

BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.

ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél.: 27.227-27.228
LE CAIRE: 37, Rue Soliman Pacha — Téléphone: 53.959

BROWN BOVERI

Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — Traction électrique.

SCHLIEREN

Ascenseurs — Monte-charge.

LANDIS & GYR

Compteurs électriques

L. de ROLL

Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BÜHLER FRERES

Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN

Instruments de mesure

MICAFIL

Matériel isolant

SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES

Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJET D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

Sécurité d'abord !

ASSUREZ-VOUS A

"LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée à Genève en 1872

CAPITAL ET RESERVES : 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Directeur pour l'Orient:

A.M. DANISH Bsc. A.I.A.

21, Avenue Fouad Ier, Le Caire.

« LA GENEVOISE » investit en Egypte les réserves des assurances contractées dans ce pays, sa fortune libre placée en Suisse constitue une garantie supplémentaire.
« LA GENEVOISE » accorde des prêts sur hypothèques d'immeubles localisés urbains à des conditions avantageuses.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E.

DEPARTS

1) ALEXANDRIE — NAPLES
MARSEILLE — GENES — BEYROUTH

PROCHAINS DEPARTS à 4 h. p.m.
s/s « MALEK FOUAD »

17 Février, 2 Mars, 16 Mars, 30 Mars, 13 Avril, 27 Avril

2) ALEXANDRIE — NEW-YORK
(via Beyrouth, Naples, Gènes, Marseille)

s/s « KHEDIVE ISMAIL » 4 Mars

3) ALEXANDRIE — BEYROUTH

PROCHAINS DEPARTS

s/s « KHEDIVE ISMAIL » 4 Mars

4) ALEXANDRIE — ROTTERDAM

ANVERS — HAMBURG — BREME

PROCHAINS DEPARTS

s/s « ARMANT » 15 Février 1956

5) SUEZ — DJEDDAH — PORT-SUDAN
Services réguliers par les Bateaux « Taif », « Talodi », « Fouadiéh ».

Pour tous renseignements, s'adresser :

Tél. : 21423 — 23761 — 20824 — (R.C.A. 16708).

Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628



Rapide et pratique

le potage à la viande que vous attendiez!

délicat, léger et savoureux
5 minutes de cuisson

Pratique et Economique.

MAGGI

4-6 assiettes

Autres variétés de Potages Maggi Extra:
Volaille au vermicelle - Crème d'asperges - Champignons

Produit Suisse importé par NESTLÉ

